



DES SIÈCLES DE COMMERCE

FOIRE-À-TOUT

EXPOSITION DE PEINTURE

à Port-Mort
Dimanche 13 mai



» Lire page 8



Messe

Dimanche 10 juin
à 9 h 30
en l'église Saint-Pierre
de Port-Mort.



Commerces, artisanat et entreprises ont toujours été au cœur de la vie d'un village. À l'heure où l'on parle de mouvement dans les commerces pormortais, comme l'arrivée cette année de M et M^{me} LUCET dans de nouveaux murs, nous nous sommes interrogés sur la vie des négoce dans notre village durant les siècles passés.

LIRE PAGES 12-13



LOI SUR L'EAU et S.P.A.N.C.*

(voir JPM N° 39)

Une **RÉUNION D'INFORMATION** sur
le démarrage du

**CONTRÔLE DES
ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS**
se tiendra

le MARDI 24 AVRIL à 18 h 30
à la **Maison de Village de Port-Mort.**

Venez nombreux, des techniciens
répondront à toutes vos interrogations et
vous expliqueront la démarche.

*Service Public d'Assainissement Non Collectif



«Je n'ai jamais pu le goûter. Mes parents ont arrêté sa production avant que je sois là, vers la fin des années 1920 me semble-t-il ». C'est avec une forte pointe de regret dans la voix que Henri Lehalleur montre ses étiquettes : hé oui, le camembert de Port Mort a été une réalité.



QUAND PORT-MORT EXPORTAIT LA NORMANDIE

LIRE PAGES 10-11

SOMMAIRE

• Éditorial	2
• Gaz de ville	2
• Incendie de l'usine Syngenta - Consignes de sécurité	3
• Restauration de la «Vieille Tour»	4-5
• Amicale des Anciens Combattants	6
• Repas des Anciens	7
• Actualités de l'école	7
• Association de Loisirs & Comité des Fêtes	8
• Recensement des concessions au cimetière	9
• Camembert : quand Port-Mort exportait la Normandie	10-11
• Rétrospective sur l'évolution des commerces Pormortais	12-13
• Quartier d'antan N° 9 : Le «centre ville»	14-15
• Comptes rendus des Conseils Municipaux	16-19
• Bilan 2006 & Budget 2007	20-21
• Divers, Jeux & Solutions	22-23
• À votre service	24

Editorial

par GUILLEMETTE ALQUIER



Il y a 40 ans lorsque l'on demandait à l'opératrice du téléphone le 43 à Port-Mort (eh oui, l'automatique n'était pas encore là !), savez vous qui l'on appelait ?... *L'auberge des Pêcheurs* !

En effet, Marie-Claire et Michel Poezevara ont acquis ce restaurant succédant à M. & M^{me} Lefèbre le 1^{er} novembre 1967.

Ils avaient 20 et 25 ans et se sont lancés avec bonheur dans l'aventure. Le destin les a détournés d'un projet de gérance à Vernon, pour les amener à Port-Mort... comme quoi, le hasard fait bien les choses.

M. & M^{me} Lebevre confectionnaient des repas et vendaient également des cannes à pêches et des permis. D'où le nom de l'auberge bien sûr. Michel et Marie-Claire ont entièrement recentré l'activité sur le restaurant.

À l'époque l'auberge comprenait la petite salle actuelle, et le bar. En 1970, ils ont acheté la maison contigüe et ont ouvert en mars 1971, la grande salle que nous connaissons tous, passant ainsi la capacité d'accueil de 25 à 90 couverts

Les menus ont bien sûr changé au fil du temps, mais les poissons ont toujours la place d'honneur, et le « caillou de Gargantua » (vous en trouverez la recette ci-contre) est un grand classique qui figure sur la carte depuis le début. Leur cuisine est d'ailleurs récompensée par une inscription dans le guide « Michelin » depuis 1979 (deux fourchettes).

Si notre couple est à Port-Mort depuis 40 ans, il faut également saluer René qui assure le service en salle depuis 30 ans et Sylvain qui, lui, est aux cuisines depuis 22 ans.

Pendant toutes ces années, de nombreuses personnalités sont venues s'attabler dans notre chère auberge. Citons, entre autres, bien sûr André Castelot, Pierre Beltoise, Michel Jonaz, Patrice Drevet, Pierre Douglas... et Patrick Pitavino, dresseur d'animaux pour le cinéma qui a embauché Ulysse le chien de Marie-Claire pour jouer le rôle d'Idéfix dans le nouveau film Astérix qui doit sortir bientôt ! Eh oui, vedette dans l'âme, il a su se faire remarquer et a gagné le casting !

Voilà, nous souhaitons à Michel et Marie-Claire et à leur auberge qui est aussi la nôtre car elle participe à la notoriété de notre village, longue vie et prospérité.

D'autres commerces bien sûr animent ou ont animé Port-Mort et dans ce numéro du Journal de Port-Mort, nous avons décidé de leur rendre hommage et de vous retracer leur histoire, vous verrez c'est très intéressant.

« Caillou de Gargantua »

- Aplatir une escalope fine de veau et recouvrir d'une tranche fine de jambon.
- Déposer au centre une boule du gruyère râpé façonné en boule.
- Rouler l'escalope et la paner en la passant successivement dans l'œuf, la farine et la chapelure.
- Cuire au four.
- Servir avec une sauce faite de crème réduite en la faisant bouillir dans une casserole.

Bon Appétit !

LE GAZ DE VILLE ARRIVE À PORT-MORT

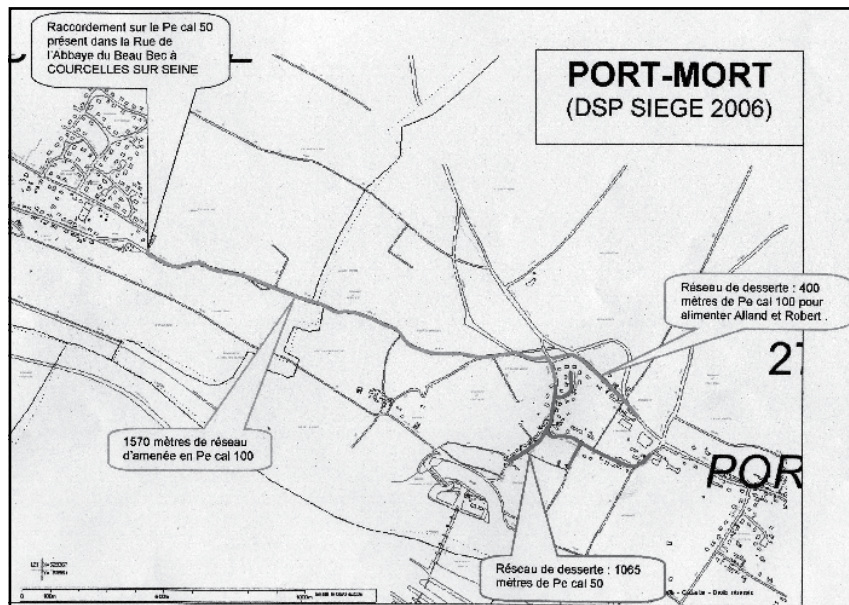
CHÂTEAUNEUF BIENTÔT RACCORDÉ AU GAZ

Le hameau de Châteauneuf sera raccordé par *Gaz De France* pour la fin septembre 2007. Sont concernées pour l'instant, la rue du Barrage, la rue de Châteauneuf, la ruelle Maillot et la rue de la Vieille Côte jusqu'à l'entrée de l'usine *Alland & Robert*. M^{me} Marie-Anne GLAISE, responsable du secteur Développement Réseau Distribution Gaz, prendra bientôt contact par courrier ou par téléphone avec les riverains concernés afin de leur présenter l'offre. Cette offre a pour objet de vous présenter les conditions de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de Gaz de France pour tout logement individuel situé à moins de 35 mètres du réseau.

Pour l'installation d'un chauffage au gaz naturel dans votre logement, *Gaz de France* vous propose :

- Le raccordement au réseau de gaz naturel au prix préférentiel de 321,67 € TTC, au lieu de 723,75 € TTC, soit plus de 55% d'économie sur le tarif de raccordement forfaitaire.
- En option, l'insertion du coffret de comptage dans votre clôture, au prix forfaitaire de 68,58 € TTC, l'encastrement du coffret de comptage dans votre mur, au prix forfaitaire de 137,15 € TTC.

Pour bénéficier de cette offre, à réception et après vérification de la faisabilité technique et administrative, *Gaz de France* vous adressera le devis des travaux de raccordement, dans lequel figurera le délai de réalisation. Renvoyez-le alors à *Gaz de France* selon les modalités prévues au devis. Reste à vos frais la réalisation, la fourniture et la pose de votre installation de chauffage, eau chaude et cuisson au gaz naturel, ainsi que la liaison, en domaine privé, entre le coffret de comptage et vos équipements intérieurs. Ces travaux devront être effectués avant le passage de *Gaz de France* pour la mise en service du compteur. Vous devrez mettre en service votre installation de chauffage au gaz naturel dans les 12 mois qui suivent la date de fin des travaux d'alimentation en gaz naturel de votre rue, faute de quoi, *Gaz de France* vous facturera 402,08 € TTC, correspondant à la différence entre le prix forfaitaire de raccordement et le prix préférentiel du raccordement.



■ CHRISTIAN LORDI

RAPPELS DES FAITS ET DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

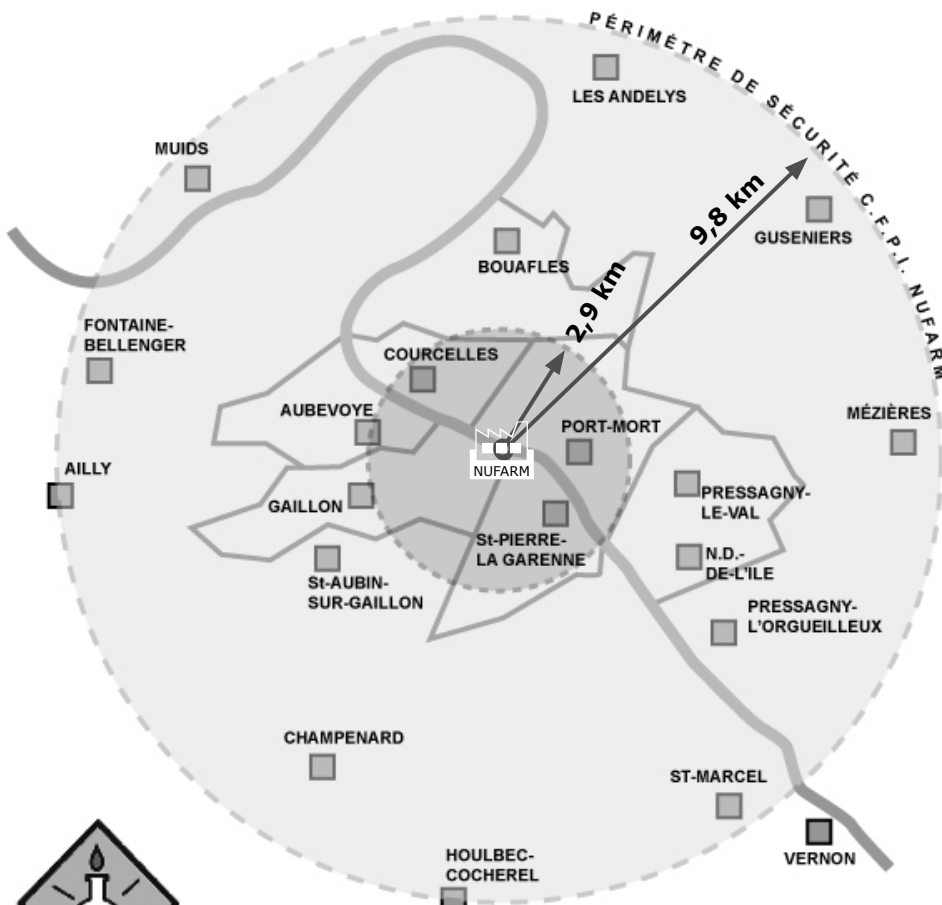
Le 21 janvier dernier, un incendie a touché le stockage de Thiovit® (le Thiovit® est un fongicide de contact à base de soufre) de l'usine SYNGETA de Notre-Dame de la-Garenne.

Cette fois ci seul le Plan d'Organisation Interne (P.O.I.) a été mis en route, les responsables ayant estimé que le déclenchement du Plan de Particulier d'Intervention (P.P.I.) ne s'imposait pas. La sirène d'alerte n'a donc pas retenti, puisque le risque restait interne à l'usine. Il n'empêche que ce jour là, vers 20 heures une forte explosion a été entendue dans notre village et un énorme panache de fumée était visible. Vers 22 heures le feu était circonscrit.

L'explosion entendue provenait du bruit provoqué par la fermeture de clapets de sécurité dont le rôle est d'éviter la propagation de l'incendie. Le feu a quand même détruit une partie du stockage de Thiovit®, car il s'est propagé selon un scénario imprévu. Pour l'instant l'activité de la tour d'atomisation est stoppée par arrêté préfectoral et une nouvelle étude de danger est en cours. La reprise de l'activité est liée à cette étude et à une nouvelle autorisation préfectorale et n'est pas prévue avant plusieurs mois.

La commune de Port-Mort n'est plus située dans le périmètre de danger de cette usine, mais pour éviter tout problème, les sirènes de l'usine SYNGETA et de l'usine CFPI NUFARM (usine pour laquelle tout le village est concerné par le périmètre de danger) étant audibles dans le village, **je vous demande de ne pas chercher à savoir de quelle usine il s'agit mais d'appliquer les consignes de sécurité** que nous vous rappelons ci-contre.

Il est également important de savoir que le périmètre de danger de l'usine CFPI NUFARM étant passé de 2,9 km à 9,8 km, **une réunion d'information se tiendra dans notre commune en mai ou en juin**. Nous ne manquerons pas de vous avertir lorsque la date sera fixée. Il est essentiel et nécessaire d'y participer nombreux, le sujet étant de la plus haute importance pour la sécurité de tous.



■ Extension du périmètre de sécurité de l'usine C.F.P.I. NUFARM de Notre-Dame de la Garenne de 2,9 km à 9,8 km.



CONSIGNES à respecter en cas d'ALERTE SEVEZO

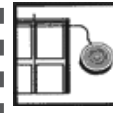
L'alerte est donnée par l'actionnement d'une sirène qui émet un son modulé **3 fois pendant 1 minute**. Un intervalle de 30 secondes existe entre chaque émission.



ALERTE
Sirène ou service de secours par haut parleur.



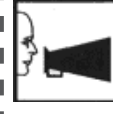
Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Ecoutez la radio **France Bleu Haute-Normandie FM 100.1 MHz**.



Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. L'école s'occupe d'eux, elle a des consignes.

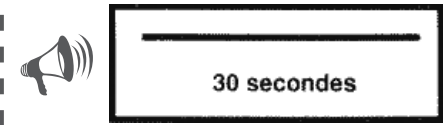


Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Ne fumez pas, pas de flammes ni d'étincelles.

FIN D'ALERTE
Sirène ou service de secours par haut parleur.



EN CAS D'ALERTE, NE VOUS DEMANDEZ PAS DE QUELLE USINE IL S'AGIT, MAIS APPLIQUEZ CES CONSIGNES !

Vous pouvez écouter le son de la sirène sur le site internet suivant : <http://rme.ac-rouen.fr/lerisque.htm>

IMPORTANT :
La sirène PPI est testée le 1^{er} vendredi de chaque mois à 11 heures.

C'est une tour, c'est un moulin...

QUE DIS-JE ? C'EST UN SITE !

Charles Perault est dépassé ! La Belle au Bois Dormant de Port-Mort dort depuis bien plus de cent ans. Ses princes charmants - *il en faut plusieurs et on embauche encore !* - se relaient pour la sortir de sa torpeur... La « vieille tour » se libère de ses ronces et on en apprend de belles !

Tout au début étaient deux frères : Serge et Patrick Coupé. Ils s'alarment de l'état de délabrement de notre tour ; nous sommes en 2005.

L'A.S.S.P.M. (Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort) se joint au projet de sauvegarde. Débute alors une collaboration entre l'association des frères Coupé, l'A.S.S.P.M. et la Municipalité. Aujourd'hui les résultats sont là : le lieu est méconnaissable, les recherches et contacts ont apporté des certitudes et le programme est en bonne voie...

L'A.M.S.E. (Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure) est contactée car que faire sans faire de bêtises ? Il s'agit de ne pas dénaturer l'ouvrage en le sauvegardant !... Sauvegarder, certes, mais quoi ? Une tour... Quelques études cartographiques, recherches sur internet, visites approfondies sur le site, discussions entre port-mortais du cru amènent la conclusion : c'est un ancien moulin... Direction donc l'A.R.A.M. (Association Régionale des Amis des Moulins). Son président pour la Haute-Normandie, M. Caron, nous rend visite en décembre dernier. Son association (membre de la Fédération Française des Amis des Moulins) s'est fait une spécialité des techniques et des restaurations de moulins hauts-normands. Conclusion : notre tour est bien celle d'un ancien moulin, mieux même, elle est la copie conforme de celle du moulin d'Hauville du parc de Brotonne lequel est formellement daté

du... XIII^e siècle ! M. Caron est formel : notre ruine est parfaitement digne d'intérêt et il rendra compte de sa visite dans une prochaine lettre d'information de l'A.R.A.M.. L'A.S.S.P.M. devient membre de l'A.R.A.M..

Entre temps, il convenait de commencer à rendre l'édifice au moins visible : depuis l'automne, chaque dimanche matin, de 9 h 30 à 12 h 30, les membres de l'A.S.S.P.M. (les frères Coupé ont rejoint ses rangs) armés de leurs outils se donnent rendez-vous sur le site. Débroussailler, extirper les souches (c'est harassant et on y casse des manches de pioches!), arracher le lierre, évacuer les kilos de verre cassé témoignage de soirées pique-nique sauvages... et surtout clôturer car en nettoyant on rend plus accessible un site dangereux (des éboulements de matériaux en témoignent). Tout cela n'étant que les prémices de la consolidation proprement dite de la tour-moulin. Actuellement la clôture est en passe de se terminer grâce aux 30 poteaux de châtaignier achetés par l'association des frères Coupé et acheminés sur place.

Qui dit travaux dit risques (la preuve, on attrape des ampoules...) : il a donc fallu souscrire une assurance laquelle a pu être réglée grâce à une subvention municipale. Municipalité qui s'implique dans le projet via outre des subsides, une convention passée en bonne et due forme avec l'A.S.S.P.M. et la visite régulière de ses représentants.



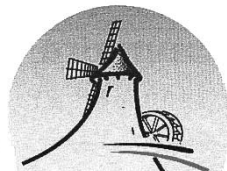
Octobre 2006

■ *Envahie de broussailles, rongée par le lierre, la Belle au Bois Dormant de Port-Mort cachait un passé sans doute crucial pour nos ancêtres : ce vénérable moulin, source de vie, a sans doute nourri des milliers de port-mortais durant ses 450 ans probables d'activité...*



Mars 2007

■ *Débroussaillé, dégagé en bonne partie de son lierre, daté, désormais objet de l'attention commune, notre moulin peut vivre une nouvelle vie... Son corps de pierre, de construction modeste certes, était surmonté d'une toiture pivotante sur 360° supportant les ailes. Afin de les mettre face au vent, leur côté opposé était équipé d'une poutre descendant au sol (la givre) permettant au meunier de procéder à la rotation appropriée.*



Fédération Française
des Amis des Moulins

F.F.A.M. • www.moulinsdefrance.org/ •

Mais plus qu'un moulin du XIII^e siècle, c'est tout un site qui bénéficie de l'attention de tous : à quelques dizaines de mètres du moulin, un à-pic sur la Seine (vue splendide...) montre quelques pans de muraille renversés : c'est ce qui reste du fortin contemporain du château Gaillard bâti sur ces lieux avec en contre bas l'emplacement de la petite église dans laquelle le 23 mai 1200 fut célébré le mariage de Blanche de Castille et du futur Louis VIII, parents de Saint-Louis. À noter hélas la fréquentation du lieu par quelques amateurs de varappe qui fragilisent la falaise des anciens aménagements troglodytes...

C'est donc tout un site chargé d'histoire qui profite aujourd'hui des soins de la municipalité et des bénévoles de l'A.S.S.P.M....

■ PATRICK LEWILLE

À TOUS CEUX ET CELLES QUI VOUDRAIENT APPORTER LEUR PIERRE À L'ÉDIFICE :

- la cotisation annuelle à l'A.S.S.P.M. est de 12 €.
- on peut prêter la main à ce beau projet en étant membre de l'association et en se déclarant auprès du président car le contrat d'assurance est nominatif. Renseignements : Alain VIGOUROUX 18, rue du Barrage 27940 Port-Mort 06 17 38 33 86 ; alain-vigouroux@wanadoo.fr.
- les horaires n'ont bien sûr rien d'obligatoire, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, venir une fois de temps en temps suffit à contribuer à l'œuvre commune.

TOUS LES DIMANCHES DE 9 H 30 À 12 H 30.



■ Serge Coupé et Michel Letellier, levier et pelle en main, font partie des bénévoles de la première heure dans le projet de restauration de notre vieux moulin.

UN BEL EXEMPLE DE RESTAURATION

Le moulin Fanchon à Candas (80)



Depuis que notre association a entrepris la restauration du vieux moulin de Port-Mort, le bureau s'intéresse à ceux qui ont eu l'audace de s'attaquer à de telles folies. Ayant eu connaissance par l'un de nos adhérents d'une restauration presque terminée d'un moulin à vent dans la région d'Amiens, dimanche 26 novembre, une délégation de quatre membres du bureau accompagnés de leurs conjoints s'est rendu sur place afin de visiter cet ouvrage et de recueillir des informations sur la façon dont s'est déroulée la restauration.

Isolé, le Moulin de Candas dresse sur l'horizon sa structure trapue allégée par son élégante voilure au milieu d'une vaste plaine bien alimentée en vent. La structure maçonnée d'une taille à peu près semblable à celle de Port-Mort est construite en briques avec des parements de pierre.

À l'intérieur on est surpris par l'importance de la menuiserie qui compose les deux niveaux supérieurs, la charpente, la toiture et surtout la machinerie qui à partir des quatre ailes entraîne la meule supérieure en pierre. La structure en chêne représente une masse de 22 tonnes.

Construit au 18^{ème} siècle le moulin de Candas fut utilisé jusqu'en 1923, puis abandonné, livré à l'érosion et réduit petit à petit à une tour rongée par le lierre telle celle de Port Mort actuellement.

C'est en 1997 que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Candas s'émeut de l'état de l'édifice et envisage la restauration complète du moulin afin qu'il puisse fonctionner comme autrefois et retrouver son lustre d'antan. Elle souhaite en faire un lieu vivant de rencontre à vocation touristique et pédagogique. Mais tout restait à faire et il fallait avant tout trouver le financement nécessaire à la réalisation du projet qui représentait un coût de 300 000 €. La Région, le Ministère du tourisme, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), le Département, le Fond Spécial Européen acceptant une contribution financière le rêve put devenir réalité.

Plusieurs phases de travaux se succédèrent de 2000 à 2006 jusqu'à la mise en place définitive des éléments moteurs et de la charpente, l'ensemble ayant été érigé par une grue télescopique au sommet de l'édifice.

Un meunier professionnel est aujourd'hui responsable du fonctionnement du moulin qui est encore en phase de mise au point. Il en assure également les visites au profit des écoles et des touristes. Malgré tout nous avons pu assister à une mise en route de la voilure très impressionnés par la puissance qui se dégage de tous ces mécanismes en mouvement.

Tous nos remerciements aux responsables de l'association qui nous ont accueillis si gentiment.

Après un petit repas à Doullens et une visite rapide de la petite ville moyenâgeuse de Luchaux retour à Port-Mort tous pressés de retrouver notre chantier de la « vieille tour »....

Le 14 décembre dernier, le meunier du moulin de Candas est venu à Port-Mort découvrir notre site et c'est un message d'espoir qu'il nous a laissé, celui de la persévérance pour mener à bien notre projet de restauration.

■ MICHEL LETELLIER

DU SANG NEUF DANS L'AMICALE

Notre assemblée générale a eu lieu le samedi 20 janvier 2007 dans la maison de village, en présence de 43 personnes dont 32 adhérents. Après une minute de silence, à la mémoire de Michel Fleury, un adhérent de la première heure, décédé en juin de l'année dernière, le président rappelle quelques notions importantes concernant notre Amicale :



■ Renouveau de Bureau :

Conformément aux statuts de l'Amicale, un nouveau bureau a été élu avec 3 nouvelles recrues : Murielle Lajeunesse et Évelyne Tain, habitantes de Port-Mort, et Annie Toutain de N-D. de l'Île. Grâce à ce renforcement, le nouveau bureau est maintenant constitué de 9 membres.

■ Notre programme pour les prochains mois :

Le nouveau bureau a défini le programme pour l'année 2007. Nous résumons ci-après les éléments du premier semestre.

■ LOTO, dimanche 29 avril, Maison de Village, 14 h 30 :

Nous allons tenter une nouvelle fois un LOTO dans notre Maison de Village en espérant avoir le plaisir d'avoir un maximum de participants parmi les adhérents, leurs familles et amis. Journée à retenir donc !

■ Cérémonie du 8 mai, devant le monument aux morts :

La cérémonie se déroulera selon l'horaire habituel suivant :

- Rassemblement devant la mairie, vente de bleuets, 11 h - 11 h 15
- Lecture des messages, dépôt de gerbe et éventuellement remise de médaille militaire, 11 h 20
- La Marseillaise par des enfants de l'école de Port mort, 11 h 30 - 11 h 40
- Vin d'honneur dans la Maison de village, 11 h 15 - 12 h 15

Chacun est cordialement invité à participer à cette cérémonie nationale.

■ Barbecue, samedi 16 juin, « club house » près du stand de tir, à partir de 12 h.

Même formule que l'année dernière en espérant que le temps sera de la partie ce qui nous permettra de déjeuner à l'extérieur ce qui est quand même plus agréable !

Ensuite ce seront les vacances puis la foire-à-tout de septembre à laquelle nous participerons. Pour le second semestre nous ferons un nouveau point en septembre. Nous avons prévu un couscous le 21 octobre en plus de nos traditionnelles activités : cérémonie du 11 novembre, repas à l'*Auberge des Pêcheurs* la semaine suivante, et choucroute le dimanche 16 décembre.

» N'oubliez pas de vous inscrire pour les activités de loisir (sauf pour le loto), 8 jours avant si possible en téléphonant ou en mettant un mot dans notre boîte à lettre à la mairie.

Nous sommes une association loi 1901 (N° 0271000356) et avons repris l'association « Anciens Poilus de Port-Mort, Combattants du Front » en modifiant son statut pour ouvrir cette association à des sympathisants qui adoptent nos objectifs principaux, en particulier sur les aspects suivants : camaraderie, entraide entre les adhérents et perpétuer en toutes circonstances le souvenir de ceux des nôtres qui sont morts pour la France.

• L'amicale se compose aujourd'hui de 23 anciens combattants (y compris les veuves) et de 26 sympathisants que nous sommes absolument fiers de compter parmi nous.

• Le doyen de notre amicale Maurice Chandelier ici présent, est un ancien combattant de deuxième génération, grand résistant gaillonnais qui sera bientôt décoré de la médaille militaire. C'est une décoration parmi les plus prestigieuses au monde, qui vient de lui être accordée par un décret de Monsieur le Président de la République en date du 13 novembre 2006. Bravo Maurice !

L'assemblée s'est poursuivie par le rapport moral de Pierre Confland qui a retracé notre activité en 2006 puis par le rapport financier qui a été résumé par le président suite à l'absence de notre trésorière Nicole Confland qui a eu un accident ménager assez fâcheux. Les deux rapports n'ayant suscité aucune question, sont adoptés à l'unanimité.



■ Buffet campagnard, 17 mars dernier dans la Maison de Village :

Nous étions 73 pour déguster toutes les bonnes choses de notre buffet campagnard, préparé par beaucoup de bénévoles, ainsi que par la boucherie-charcuterie Lucet de Port-Mort. Ce fut une journée très réussie et nous avons bien dansé !



■ MICHEL MARTINOVITCH

Renseignements : Michel Martinovitch ☎ 02 32 52 06 75

LA COMMUNE INVITE SES AINÉS

LES ANCIENS À L'HONNEUR

La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale ont eu la joie de recevoir leurs aînés.

Le soleil a quelque peu boudé la journée, mais qu'importe, il était dans tous les coeurs. Autour d'une table préparée avec soins et égayée de jolies primevères, quelques 150 participants se sont assis.

Un excellent repas, préparé comme à l'accoutumée par l'*Auberge des Pêcheurs*, fut servi et l'animation assurée comme de coutume par notre D.J. Christian Mérieux.

L'ambiance était donc au beau fixe. Le « dessert surprise » que nos convives attendaient avec impatience a été servi par M^{me} Poezevara.

Nos doyens, M^{me} Langlois et M. Chandelier étaient présents et ont donc participé à la surprise que nous réservions à Marie-Claire et Michel Poezevara. Nous tenions à les remercier de leur fidélité, puisque cette année ils fêteront leurs 40 ans d'installation à Port-Mort.

Après un moment d'émotion, tous ont dégusté le dessert, puis la musique a repris ses droits...

L'après-midi touchait à sa fin et nos jeunes bénévoles (une dizaine) ont pris congé non sans avoir remercié l'assistance pour sa géné-

rosité. Merci donc à tous les dix ainsi qu'à nos aînés d'être venus si nombreux et si pleins de gaieté. Merci à Christian Mérieux pour son entrain et sa fidélité et à M. et M^{me} Poezevara pour la qualité de leur cuisine.

Pour nous, eh bien, notre plus grand plaisir fut vos sourires et vos mots de satisfaction et de remerciements lors de votre départ.

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER



UN WEEK-END POUR DEUX MANIFESTATIONS

ÇA BOUGE À L'ÉCOLE

Samedi matin, c'est dans la grisaille normande que les enfants ont fêté **Carnaval**. Heureusement que le soleil rayonnait dans les coeurs et dans les chants appris spécialement pour la circonstance. De nombreux parents étaient venus encadrer le défilé très coloré et l'on a pu remarqué l'originalité de quelques déguisements. Après l'effort, le réconfort, de retour à l'école, un goûter attendait petits et grands. Une matinée bien sympathique...

Un merci particulier à Charline et à son accordéon.

Dimanche, c'était le **loto au bénéfice de l'école** ; pourtant une faible participation des parents fut remarquée mais une ambiance très conviviale ou de nombreux lots ont été distribués. Saluons toutes les personnes présentes et un grand merci aux entreprises et commerçants qui ont contribué à la réussite de la festivité.

La fin de l'année scolaire sera ponctuée essentiellement de rencontres sportives inter-écoles (cross, cirque, golf, lancers) et Olympiades le 2 juin. Tout un programme....

■ NOËLLE DERVAL



NOUVELLES RECRUES DANS LES ASSOCIATIONS MAIS IL Y A UN NET...

MANQUE D'INTÉRÊT DES PORMORTAIS

Notre précédent article a semblé porter ses fruits : nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle responsable pour la bibliothèque (Merci à Valérie) et de nouveaux membres au comité des fêtes (Merci à Nathalie, Nicole, Patricia, Pascal et Lucien). Du sang neuf et des idées nouvelles regonflent la motivation des anciens...

Cependant, nous nous trouvons confrontés à d'autres soucis : le manque d'intérêt et de participation des pormortais à nos manifestations. Nous avons été contraints d'en annuler quelques unes et notre désir d'animer le village s'en est trouvé déçu...

Il n'est pas impossible que ce que nous vous proposons ne vous corresponde pas. Dans ce cas, nous sommes ouverts à toute proposition, critique - pourvu qu'elle soit constructive - ou suggestion : n'hésitez donc pas à nous contacter. S'il s'agit d'un problème de publicité autour des manifestations, faites le nous également savoir.

Dans tous les cas, **manifestez vous nombreux afin que notre village ne fasse pas partie de ceux « sans vie », dénués d'animation...**

■ CÉLINE GRADZIK



Le Comité des Fêtes organise le dimanche 13 mai, jour de la foire-à-tout, une **EXPOSITION DE PEINTURE** qui se déroulera de 9 h 30 à 18 h à la Maison de Village. Cette exposition à laquelle 20 peintres amateurs ont été invités donnera également lieu à un concours de peinture, chaque exposant devant réaliser une oeuvre sur Port-Mort.

Ces oeuvres exposées à part donneront lieu à l'attribution de trois prix :

- Le **prix de la Municipalité**, attribué par un jury composé d'élus locaux ;
- Le **prix du public**, attribué par le vote des visiteurs. Des bulletins seront distribués à l'entrée : chaque visiteur classera 3 tableaux dans l'ordre de sa préférence et déposera son bulletin dans l'urne. Les 3 tableaux ayant obtenu le plus de voix seront récompensés ;
- Le **prix des Commerçants & Artisans** sera attribué par un jury composé de commerçants et d'artisans.

Venez nombreux encourager les peintres amateurs dont plusieurs habitent dans notre commune ou ses environs.

Les enfants de l'école de Port-Mort exposeront également leurs dessins réalisés sur le thème du sport.



REPRISE DE LA PÉTANQUE

A partir du mercredi 2 mai, venez passer un moment de détente et de convivialité tous les **mercredis à partir de 20 heures**, place de la maison de village.

Le Conseil municipal a voté, au budget 2007, la **construction d'un terrain de boules** sur l'emplacement des anciens mobiles de l'école.

■ ALAIN TRÉGLOS



PROGRAMMES DES MANIFESTATIONS



Prochaines manifestations :

Lieu : Maison de village

- Tournoi de pétanque : samedi 26 mai - 13 h 30 - 14 h
- Tournoi de tennis de table : dimanche 17 juin - 8 h 30 - 9 h
- Assemblée générale : vendredi 29 juin - 20 h30
- Tournoi de pétanque : samedi 15 septembre - 13 h 30 - 14 h
- Tournoi de tarot : samedi 1^{er} décembre - 20 h30 - 21 h

Responsables sections :

- Bibliothèque : Valérie Tonton 06 87 24 32 39
- Gymnastique : Carole Coatanhay 02 32 52 00 05
- Pétanque : Frédéric Lucas 06 82 72 43 71
- Tarot : Philippe Plé 06 82 72 43 71
- Tennis : Céline Gradzik 06 80 54 29 92
- Tennis de table - *enfants* : Frédéric Lucas 06 82 72 43 71
- Tennis de table - *adultes* : Christian Mérieux 06 76 97 83 66

Prochaines manifestations :

- Foire-à-tout : dimanche 13 mai
- Fête du village : samedi 23 juin - 19 h
- Concours Maisons fleuries
- Rallye pédestre : dimanche 30 septembre
- Bourse aux jouets : dimanche 7 octobre
- Voitures - Motos anciennes : à partir de 9 h
- Après-midi des enfants : samedi 27 octobre - 14 h
- Soirée Beaujolais : samedi 24 novembre 19 h 30
- Marché de Noël : samedi 8 décembre à partir de 9 h
- Noël des enfants : dimanche 23 décembre 14 h

Association de Loisirs de Port-Mort

Président : Frédéric Lucas • **Vice président** : Philippe Plé
Secrétaire : Céline Gradzik • **Secrétaire adjoint** : Christian Mérieux
Trésorière : Christine Plé • **Trésorière adjointe** : Christine Léonard
Membres : Carole Coatanhay, Valérie Tonton, Robin Barrière, Quentin Barrière, Raphaël Dana, Laurent Le Bris.

Comité des Fêtes

Président : Patrick Dana • **Vice président** : Franck Plaquet
Secrétaire : Céline Gradzik • **Secrétaire adjointe** : Christine Léonard
Trésorière : Évelyne Lucet • **Trésorière adjointe** : Nathalie Plaquet
Membres : Patricia Brandeau, Nicole Houssais, Robin Barrière, Quentin Barrière, Pascal Brandeau, Lucien Caillot, Raphaël Dana, Laurent Le Bris, Frédéric Lucas.

**PROCHAINE PERMANENCE
de Laure DAEL, Conseillère Générale**

Mardi 15 mai 2007, de 9 h à 10 h
en mairie de Port-Mort

Mme Laure DAEL
6, rue des Déportés Martyrs 27700 LES ANDELYS
Tél. : 02 32 21 29 58 • Fax : 02 32 31 50 48
E-mail : laure.dael@cg27.fr



LE CIMETIÈRE EST SATURÉ

**RECENSEMENT
DES CONCESSIONS**

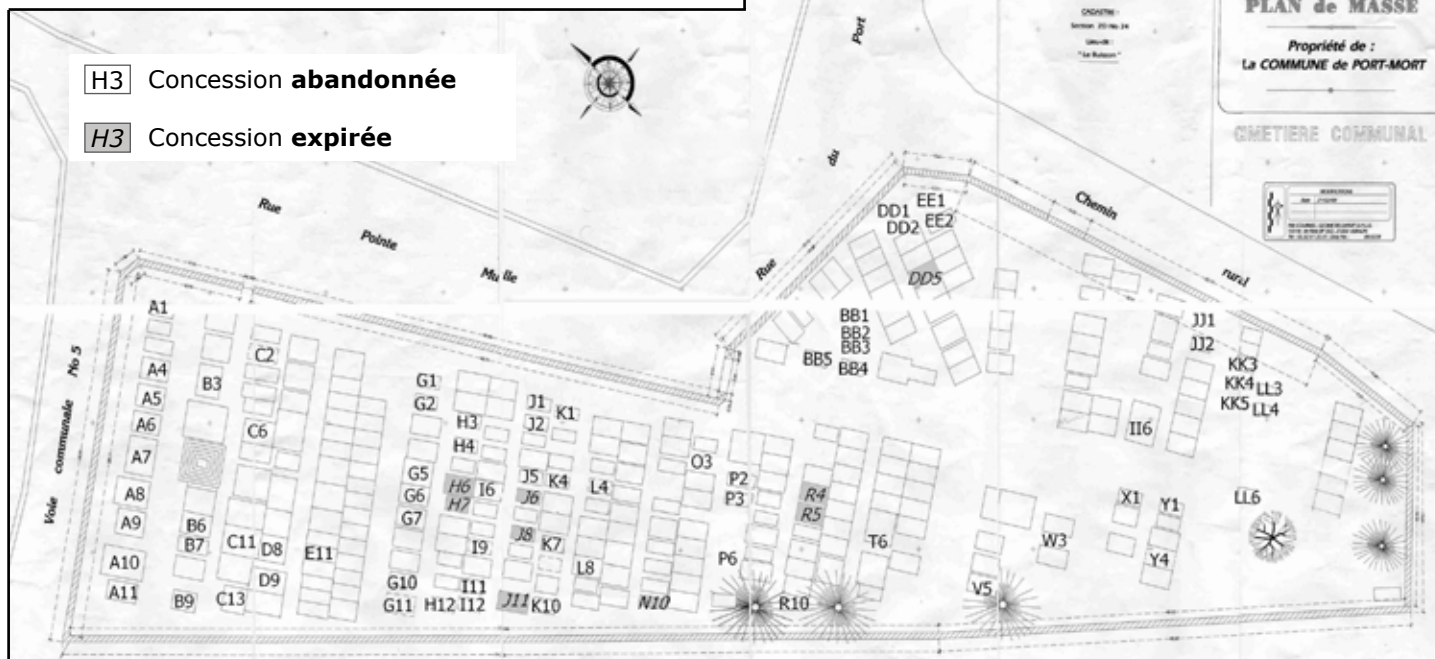
Le nombre de places inoccupées dans notre cimetière devient malheureusement critique. Le Conseil municipal a décidé de procéder à la reprise des concessions expirées ou à l'état d'abandon.

Une tombe est considérée comme en état d'abandon, lorsqu'elle est mal ou pas entretenue : en effet une concession est la propriété du concessionnaire durant la validité de celle-ci. Le fait d'avoir concédé n'oblige nullement la commune à entretenir les parcelles données en concession. Les employés communaux nettoient celles qui sont trop négligées, non par obligation, mais par respect pour les personnes reposant au cimetière.

Vous trouverez sur le plan les concessions concernées, la liste sera aussi affichée à l'entrée du cimetière et au panneau d'affichage de la mairie. Les concessionnaires concernés ou leur ayant droits connus ont été invités par courrier à **venir constater l'état de leur concession le samedi 12 mai 2007 à 9 h**. Ils auront à dater de cette démarche, trois années pour remettre en état la concession, passé ce délai la commune constatera l'état définitif d'abandon et reprendra de plein droit la concession.

Nous restons bien sûr à l'entière disposition de chacun pour tous renseignements supplémentaires, aux heures d'ouverture de la mairie.

■ CHRISTIAN LORDI



» Environnement & Solidarité à l'école

**lettre
aux parents**



Madame, Monsieur,

Vous avez peut-être déjà aperçu dans l'école de votre enfant une boîte en carton à l'effigie de Cooki ? Votre enfant vous a peut-être déjà parlé de ce petit dévotionnel et de la collecte des cartouches vides ou des téléphones portables usagés ?

C'est en effet le message d'Opération CoeurRoses, une action implantée au sein des écoles et en partenariat avec la Fédération des Maladies Orphelines. Cette collecte de cartouches d'impression vides (imprimantes, photocopieurs et fax) et de téléphones portables usagés a pour but de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et à la solidarité envers les malades atteints de maladies rares.

En effet, grâce à la valorisation de ces objets en fin de vie, la société LVL verse un don à la Fédération des Maladies Orphelines afin de la soutenir dans ses missions sociales : financement de travaux de recherche, aide aux personnes atteintes de maladies rares, soutien psychologique aux familles, information des professionnels de santé, sensibilisation des pouvoirs publics, etc. Pour l'année 2006, LVL a pu verser plus de 43 000 € à la Fédération des Maladies Orphelines grâce à la collecte !

Ainsi, nous demandons à chaque parent de bien vouloir aider son enfant dans son projet en récupérant des cartouches vides ou des téléphones portables usagés à la maison ou au travail et de les apporter à l'école.

Avec nos plus chaleureux remerciements,

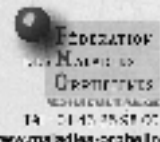
Mairie, Madame et Monsieur

**L'ÉCOLE DE PORT-MORT dispose
d'un CONTENEUR DE COLLECTE,
alors n'hésitez pas
à aider COOKI dans sa démarche !**

POUR EN SAVOIR PLUS :



N. n°c Mail : 0 500 419 520
www.M.L



www.maladies-orphelines.fr

QUAND PORT-MORT EXPORTAIT LA NORMANDIE

Elles sont émouvantes, ces petites pastilles au dessin bucolique que conserve aujourd'hui précieusement Henri Lehalleur. Elles témoignent du temps, pas si ancien que l'on pourrait le croire, où notre commune présentait un caractère rural bien plus marqué qu'actuellement. Une époque de terroir qui l'amenait notamment à commercialiser le roi du fromage, un bon « camembert des familles », en fait celui qui était produit par la famille Lehalleur à Pressagny-le-Val, et vendu dans le principal commerce pormortais, d'alors, le marché aux fruits et primeurs qui se trouvait au 44 de la Grande Rue, là où aujourd'hui est installée l'entreprise « PM-Multiservice ».

« **J**e n'ai jamais pu le goûter. Mes parents ont arrêté sa production avant que je sois là, vers la fin des années 1920 me semble-t-il ». C'est avec une forte pointe de regret dans la voix que Henri Lehalleur montre ses étiquettes : hé oui, le camembert de Port Mort a été une réalité. Via, il est vrai, le code postal, qui à l'époque faisait transiter le courrier à destination de Pressagny-le-Val, alors un simple hameau, via notre commune. C'est cette organisation administrative qui a permis à Port-Mort de figurer pendant largement plus de cinquante ans sur des dizaines de milliers de fromages, puis sur les boîtes dans lesquelles celui-ci a été conditionné à partir de 1890, tous les camemberts qui ont été produits à quelques kilomètres d'ici. Mais Port-Mort peut tout de même revendiquer, au moins pour une part, la paternité de ces fromages, puisqu'on venait les acheter chez nous, paraît-il parfois de fort loin.

Né en 1930, il n'a pas connu l'ère de cette production. Mais il lui arrivait souvent, lorsqu'il était enfant, de retrouver les traces de ce passé dans les bâtiments où s'effectuait la fabrication familiale. « *Je vois encore les moules en fer blanc qui étaient utilisés, ainsi que les grands établis sur lesquels les fromages étaient autrefois mis à égoutter avant qu'ils soient mis en boîte* » raconte-t-il, en caressant avec tendresse le « HL » entrelacé qui figure en bas à droite sur ces étiquettes qu'il conserve comme de précieuses reliques : elles sont les initiales de son grand-père, prénommé Henri comme lui, c'est à dire de celui qui a développé cette fromagerie dont la naissance remonte un peu plus loin dans le temps, sans que l'on sache plus très bien quand, sous l'égide de la famille Langlois dont le grand-père Henri avait épousé une des filles.

Bien bucoliques avec leurs couleurs vives, même si elles sont un peu passées, ces étiquettes remontent visiblement aux dernières décennies du 19^{ème} siècle. Elles reproduisent avec la stylisation un peu baroque propre à cette période le hameau où était installée le « laboratoire » de production. « *Il y avait 18 à 19 fermes dans les environs, cela en faisait des vaches qu'il fallait souvent traire en plein champ. Avant le que le lait soit ramassé par la charrette de mon grand-père, il était mis dans des bidons que l'on gardait au frais en les laissant tremper dans les ruisseaux qui descendaient de la colline* » poursuit Henri.

La ferme Lehalleur commercialisait également d'autres produits laitiers : du lait, du beurre, ainsi que des petits fromages frais, conditionnés dans de ravissants petits pots en porcelaine, certainement précieux, mais dont on ne sait plus aujourd'hui s'ils étaient

consignés ou pas. Là encore, la famille conserve précieusement les quelques derniers exemplaires qui ont survécu à ce passé bien révolu. Si ces fromages frais ne font pas remonter aujourd'hui de souvenirs particuliers, il n'en est pas de même pour le gros de la production, qui était constituée par le camembert. En cette fin de 19^{ème} siècle, déjà, ce nom était en effet devenu un quasi-générique, tant ce produit représentait « le » fromage français. C'est donc très probablement pour cette raison commerciale que la famille s'était lancée essentiellement dans la production de ce fromage, et non pas dans celle d'autres types de pâte molle, telles celles que l'on trouve dans le pays de Bray, pourtant plus proche d'ici, comme le Neuf châtél par exemple.

On constate aujourd'hui en redécouvrant ces étiquettes qu'à l'époque il était courant de proposer des « petits camemberts », en demi format, comme c'est resté le cas actuellement pour le Pont l'Évêque notamment. On voit également que plusieurs qualités de camembert étaient produites par la famille Lehalleur, dont un « fromage de camembert » présenté comme « Le Délicat », sans doute en raison de son goût moins typé que celui qui recevait la dénomination de « camembert de Normandie ». Cette précision apportée sur les boîtes les plus décorées, qui devaient représenter le produit phare de la fromagerie, n'était

certainement pas une simple propagande, mais un véritable label commercial d'authenticité, tant à l'époque le terme de « Camembert » était utilisé un peu partout en France : « inventé » en 1791 (en pleine période de révolution non seulement politique, mais donc culinaire également) par Marie Christine Harel, ce fromage est né des conseils que cette fermière, installée dans le Manoir de Beaumonceil, à Camembert, recevait d'un moine réfractaire originaire de la Brie. C'est sur les conseils de ce dernier que cette fermière normande, géniale sans doute sans le savoir, a commencé à affiner la croûte de ses fromages pendant plusieurs jours. C'est paraît-il cette « astuce » qui a donné un caractère spécifique à une production fromagère dont le développement a ensuite été assuré par sa fille, Marie Harel, dans le bourg voisin de Champosoult, mais tout en gardant l'appellation de Camembert.

Cependant, il a fallu encore deux autres révolutions pour que ce fromage acquiert toute sa célébrité : d'abord, en 1850, l'inauguration de la ligne ferroviaire Paris - Lisieux - Caen, qui a mis le Camembert à six heures des Halles de la Capitale, alors qu'il lui fallait auparavant trois longues, trop longues, journées de transport en charrette à cheval pour parvenir jusqu'aux tables des gourmets parisiens. Ensuite, il a fallu qu'un ingénieur du nom de Ridet



invente en 1890 sa fameuse petite boîte ronde en bois pour que celui-ci voyage véritablement sans dommages. Auparavant, s'il avait déjà cette forme ronde, et semble-t-il à peu près partout les mêmes dimensions au moulage, il était affiné et transporté sur des lits de paille, peu propices à de multiples manipulations.

C'est ainsi après le milieu du 19^{ème} siècle que des pseudo camemberts ont été fabriqués un peu partout, jusque dans le midi de la France où leur goût n'avait plus que de très lointains rapports avec ceux nés dans le Pays d'Auge. Que la famille Lehalleur souligne sur ces étiquettes la localisation normande de sa production permettait donc de se démarquer des copies plus ou moins ratées qui inondaient le marché. Il y avait véritablement de tout dans les camemberts d'alors, au point de faire beaucoup de tord aux véritables producteurs dont les plaintes pour contrefaçon se multipliaient. Mais en vain, comme le montre un arrêté de la Cours d'Appel d'Orléans daté de 1926 qui stipule que le nom de camembert est devenu un terme générique, tombé dans le domaine public.

Cette concurrence a probablement contribué à la disparition de la production de fromage chez la famille Lehalleur, dont la ferme a continué à commercialiser du beurre et du lait jusque dans la deuxième moitié des années 1940, après avoir notamment ravitaillé l'hôpital de Vernon durant la Seconde guerre Mondiale. « Des collectionneurs sont déjà venus me voir pour savoir si

j'avais encore des étiquettes » assure Henri qui, visiblement, regrette aujourd'hui de ne pas avoir pu reprendre le flambeau : « à l'époque, déjà, cela aurait compliqué. Alors aujourd'hui, imaginez ce que cela demanderait, avec toute la législation en vigueur sur les produits alimentaires » soupire-t-il.

Pourtant, il aurait pu. Notre région reste ouverte, de plein droit, à la fabrication du vrai camembert de Normandie, dont les critères de production ont été officiellement définis sous une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) que très récemment, en définitive, en 1983. Les cinq départements de Haute et de Basse-Normandie, et donc l'Eure, constituent en effet l'aire géographique admise à la fabrication

du véritable camembert, c'est-à-dire celui qui est moulé à la louche, et élaboré à partir de lait cru, dans le cadre de critères extrêmement précis : le camembert AOC doit se présenter comme un cylindre plat de 10,5 à 11 cm de diamètre, fabriqué exclusivement avec du lait de vache emprésuré, qui renferme au moins 45% de matière grasse pour 100 grammes de fromage après complète dessiccation, le poids total du camembert ne devant alors pas être inférieur à 250 grammes, dont 115 grammes de matière sèche. En outre, le caillé destiné à devenir un « AOC » doit obligatoirement être moulé avec une louche dont le diamètre correspond à celui du moule, être salé avec du sel sec, puis placé au hâloir dont la température reste de manière constante entre 10 et 14 degrés. Enfin, c'est là qu'il devra être conditionné en boîte de bois, avant

de subir un affinage d'une durée minimale de 21 jours, dont 16 passés dans l'aire géographique délimitée pour l'appellation d'origine.

De nos jours, on dénombre encore 18 noms de camemberts AOC, mais ceux-ci ne sont plus produits que dans les trois départements de la Basse-Normandie, la Manche, l'Orne et, bien sur, le Calvados. Si

quelqu'un souhaite reprendre le flambeau en Haute-Normandie, comme on en a le droit, les bâtiments de la fromagerie de la famille Lehalleur existent toujours. Mais reste à savoir si leur actuel propriétaire accepterait de les vendre...

■ JEAN-PAUL CROIZÉ

Remerciements à Henri Lehalleur pour l'aimable prêt de ses étiquettes.



Un fromage à déguster de 1000 manières

Tous les amateurs de camembert vous le diront, ce fromage, lorsqu'il est bon, devient synonyme de bonheur simplement accompagné de son couteau de poche et d'une bonne baguette de pain aussi doré que croustillant. Mais ses producteurs estiment qu'on peut tout de même agréablement varier les plaisirs en l'accommodant de bien diverses manières. Parmi les multiples recettes de plats comportant du camembert, en voici trois, toutes simples, qui remontent à l'origine même de ce roi des fromages :

- **Le frotté à l'ail** : décalottez un camembert, laissez le dans sa boîte que vous posez le à côté des braises de la cheminée pour qu'il fonde entièrement. En attendant que cela soit le cas, frottez des tranches de pain un peu dur avec de l'ail, puis faites également chauffer un peu celles-ci. Ensuite, trempez les dans la boîte de camembert fondu. C'est tout simple, mais le régal est garanti.

- **La tarte au camembert** : préparez un fond de tarte avec de la pâte brisée, dans lequel vous versez un mélange d'œuf battu et de crème, le tout salé et bien poivré. Grattez la croûte d'un camembert –et encore, c'est facultatif– puis coupez le en petit dés que vous placez dans la tarte. Mettez le tout au four pour une cuisson de même durée que n'importe quelle tarte et dégustez bien chaud. Là encore, plaisir simple mais assuré.

- **Le camembert aux pommes** : plus exotique d'apparence, mais pourtant très ancienne paraît-il, cette recette est toute simple, elle aussi. Coupez des pommes (de Normandie, bien sûr) en deux moitiés évidées en leur centre, salez et poivrez les avant de les faire cuire au four pendant dix minutes sur une tranche de pain. Ensuite, placez un quart de camembert sur chaque demi –pomme, et remettez le tout à cuire trois à quatre minutes, le temps que le fromage fonde, et servez immédiatement. Vous verrez...



DES SIÈCLES DE COMMERCE

À l'heure où l'on parle de mouvement dans les commerces pormortais, comme l'arrivée cette année de M et M^{me} LUCET dans de nouveaux murs, nous nous sommes interrogés sur la vie des négoce dans notre village durant les siècles passés.

Les renseignements les plus concrets datent de 1780 avec le rôle de la dixme, les déclarations foncières de 1791, puis des rôles fonciers successifs.

Auparavant cela est plus aléatoire, nous trouvons dans des actes de baptêmes, mariages ou sépultures quelques métiers, mais cela ne nous indique pas l'ensemble des commerces à une époque donnée. De plus il faudrait lire tous les actes de 1780 à 1547, date des plus vieux actes. Cela fera peut-être un prochain article à venir...

Nous partons donc de 1780 pour remonter à nos jours. Le commerce et l'artisanat étant très proche nous parlerons des deux. Pour mémoire la rue de Falaise correspondait au tronçon de la grande Rue entre Châteauneuf et la rue de Seine.



■ 1780 :

2 aubergistes : Pierre Charles FOUET (Grande rue), et Jacques MORICE, aubergiste-boulangier (rue de châteauneuf, maison et vieux bâtiments d'Alland et Robert).

3 Cordonniers : Benoit CARON, Thomas VIVIEN (courtil Bourdon) et Martin FAUQUET (Grande rue).

2 tonneliers : Thomas et Claude François FAUQUET (rue de Falaise).

1 pêcheur, marchand de poissons : Denis MALLE.

2 carriers Pierre DUCHESNE et Nicolas ANGOT.

3 cardeurs en laine : François CARON, Louis CHEDEVILLE (rue de Falaise) et Claude MONTAILLÉ.

1 tailleur d'habit : Jacques LOUESSE (rue de Seine).

1 meunier : le Compère DAVID.

Le moulin à vent était encore en exploitation.

1 cabaretier : Jean-Jacques DESVIGNES (rue de Falaise).

1 panetier : Pierre POTEL (courtil Barré).

Le panetier était la personne chargée de la garde et de la distribution du pain dans une communauté.

1 menuisier : Pierre Antoine ANGOT (hameau de Falaise).

2 charpentiers : Jean Pierre ANDRIEU (la Roque) et Jacques GASSE (rue de falaise).

1 maréchal : Jean-Etienne LETAILLEUR (rue de Falaise).

1 couvreur en chaume : Pierre DEHORS.

1 scieur en long : Jean-Baptiste LAMARE.

1 charron : Martin LEROUX.



■ 1791 :

Peu de changements : le meunier à disparu, ainsi que le cabaretier et le panetier, un deuxième maréchal est arrivé en renfort en la personne du frère Pierre Jacques LETAILLEUR, un tourneur officie nommé CARTIER.

Nous pouvons voir qu'il n'est pas encore fait mention d'épicerie.

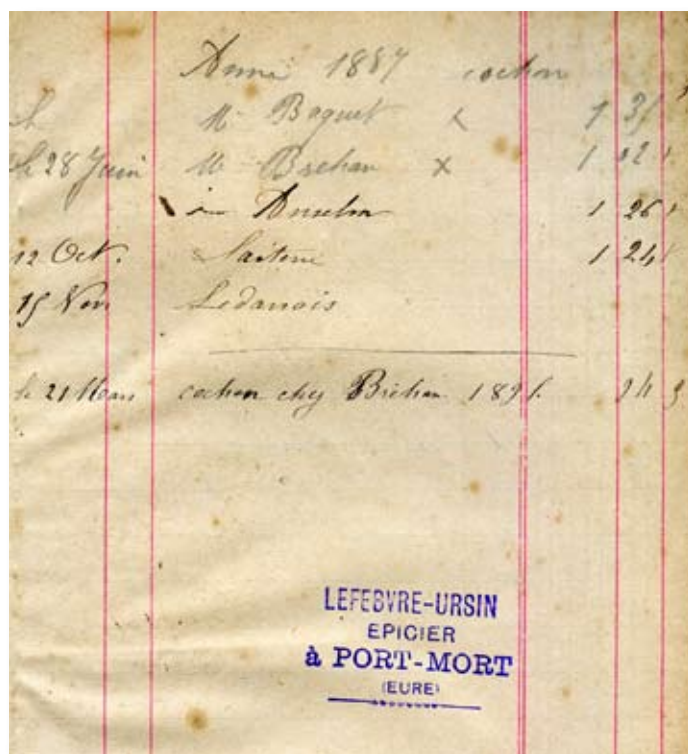
■ 1840 :

C'est à cette époque qu'apparaissent les termes de *marchand* et d'*épiciers*.

2 épiciers : Pierre Jacques LOISSE et Jean Pierre POTEL.

4 marchands sont répertoriés : Joseph QUESNOT , marchand de vaches, Jean-Baptiste VIVIEN marchand de volailles, Louis POSTEL marchand de porcs, et Jean-Louis YVELIN marchand de mercerie.

Mercerie, évolution des commerces, apparaissent aussi des femmes déclarées comme artisanes :





4 couturières : Elisabeth LEHEC, Constance VIVIEN, Marie AP-CHE (Grande rue) et Espérance CARON qui exerçait rue de Châteauneuf au même lieu que l'actuelle entreprise de couture *Au Fil du Quai* de Patricia Fernandez (l'endroit est peut-être propice !). Mais aussi, M^{me} AMAURY, sage femme, ayant son « cabinet » rue de l'Église. Nous trouvons également Désirée ANGOT, jardinière marchande de légumes Grande Rue de Falaise et Ursule VIVIEN, lingère.

Les couturières avaient un concurrent du sexe masculin en la personne de Joachim CARON, tailleur d'habit, et pouvaient s'approvisionner auprès de Pierre Nicolas CABOT, tisserand en toile et tissu, rue de la Mi-Voie.

Il y a un cabaretier Grande rue : Pierre Nicolas CARON. Il reste deux tonneliers : Joachim VIVIEN et Nicolas CARON (Grande rue). Des cordonniers sont toujours présents et nous trouvons en plus, des sabotiers et trois bourreliers. Un charron exerce encore, Louis SAVAL ainsi que trois scieurs en long Jean Pierre DUBOC et les frères Louis et Toussaint LANGLOIS. Le bois est ensuite travaillé par un menuisier Thomas GUERIN et un ébéniste Louis Ernest CARTIER.

D'autres métiers ont fait leur apparition :
 Un géomètre, Pierre Louis LEFEBVRE,
 Un cocher public, ancêtre de nos taxis,
 Un maître colporteur, précurseur de nos transporteurs,
 Et un dernier, Thomas Hilaire BESSIN, fabriquant de baromètres, ayant magasin à Paris.



■ 1880 :

Le nombre de commerces et d'artisans a fortement baissé, et apparaissent des boutiques moins spécialisées : Edouard CAUCHOIS, Louis SAVAL (Bourgoult), Louis Albin BROILO (Châteauneuf) et Robert DELANOS (Bourgoult). Arrivent les cafés-épiceries Thomas ROUEN, LEFEBVRE URSIN, et café-boulangerie MOULIN. Ces « épiceries » étaient en fait plutôt des grands bazars comme en témoigne le livre de caisse de l'épicerie LEFEBVRE URSIN gracieusement prêté par une habitante de Port-Mort. On pouvait y acheter des aliments, du charbon, des casquettes, chaussettes, mais aussi du parfum, de tissu, etc.



Quant aux artisans, ils ne restent qu'un maréchal, François casimir MARQUIS (Falaise), et un charron Gustave DANTAN (les Loges).

Deux magasins négoce de fruits, Désiré LAINE magasin à Falaise, et à partir 1889, Delphin VARIN, Grande rue.

Basile CONTAT est lui cabaretier. Pierre Frédéric LEPLAT ouvre un café en 1907 auquel il ajoute en 1909 une salle de danse. Avec l'arrivée des voitures s'ouvre au début de la Grande rue, un garage.

Petit à petit les cafés, les épiceries et le garage ont fermé, vous reconnaîtrez sur les photographies sûrement certaines maisons qui ont été les témoins de ces activités. Quelques une hébergent toujours un commerce comme l'*Auberge des Pêcheurs* et la boulangerie, d'autre comme la maison VARIN reçoit une nouvelle entreprise, *AKEO Télécom*.

Le monde bouge, des métiers et entreprises se créent, évoluent, disparaissent et sont remplacés par des nouveaux.

■ CHRISTIAN LORDI



LE «CENTRE VILLE»

Nous avons bientôt, au fil des parutions, fait le tour du village. Cette fois nous allons nous attarder sur la partie du village qui constitue maintenant le centre de celui-ci. Le quartier de la rue de Seine-église-maison du village.



ou chemin de l'église.

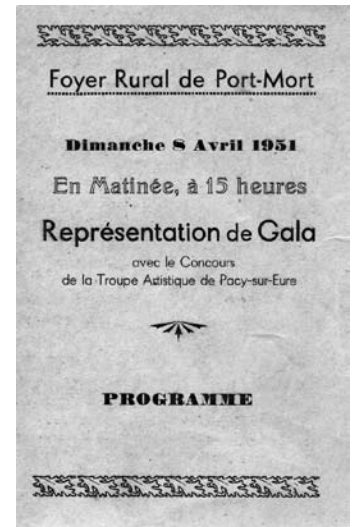
.....
Première constatation, l'emplacement était bien vide vers 1750. Pas d'église, de mairie, d'école et encore moins de *maison de village*. Pratiquement seule la rue de Seine comportait des constructions. En face quelques constructions sur l'emplacement de l'actuel café et au bord du chemin de la Malmaison (alors nommé chemin de Falaise au Thuit), qui a d'ailleurs, comme vous pouvez le voir, de nos jours changé de tracé. La rue de Falaise s'appelait pour une partie « rue de Malmain » et pour la seconde « ruelles des moulins ». Un chemin (« chemin de Falaise ») traversait la Petite Fosse Jamet, actuelle cours de l'école pour rejoindre la sente aux vieilles

Petit chevauchement avec l'article sur l'histoire des commerces portmortaï, la propriété rue de Seine - cadastrée 769 - appartenait en 1790 à Jacques LOUESSE qui tenait échoppe de tailleur d'habit, le bâtiment de cette officine existe encore de nos jours au bord de la rue de Seine.

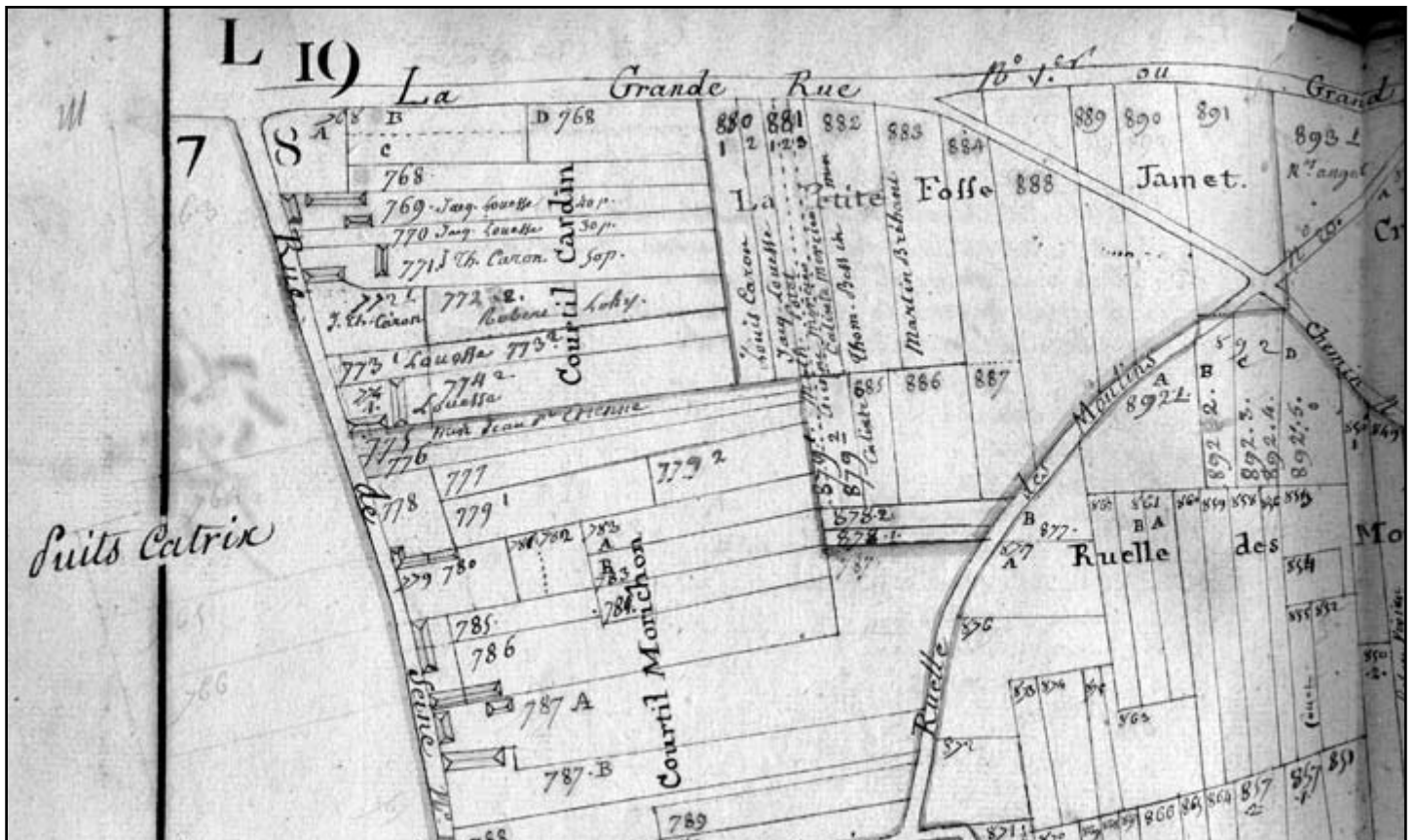
C'est au 19^{ème} siècle que ce quartier va devenir le centre de notre village. Vers 1820 les époux LESCARBOTTE construisent une maison sur la grande rue qui sera racheté par la commune en 1872 pour y installer le bureau postal. Cette maison avait été vendue, en 1830 au Sieur DEVELSY puis en 1864 aux époux GRAPPE. Comme vous pouvez le voir sur

le plan de 1872 annexé à l'acte de vente du bureau de la poste, la mairie-école des garçons a été construite, le tracé chemin de Falaise au Thuit a été légèrement modifié. Il ne passe plus entre les deux maisons situées sur les parcelles 1405 et 1397 qui appartenaient déjà aux aïeux de M^{me} PICARD. Ces deux maisons ont été rejointes par deux autres, l'ensemble est encore debout aujourd'hui. La place de la maison du village constitue encore un corps de ferme.

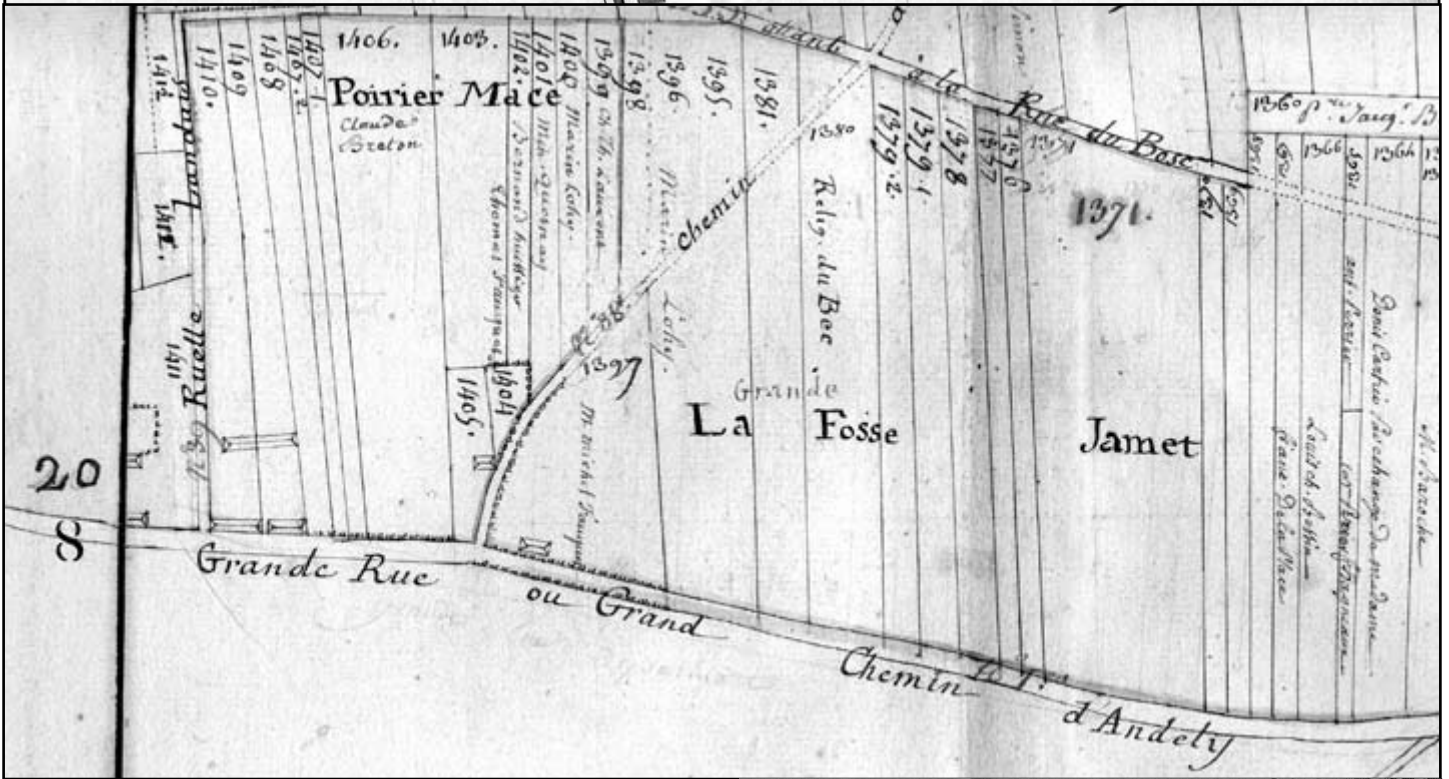
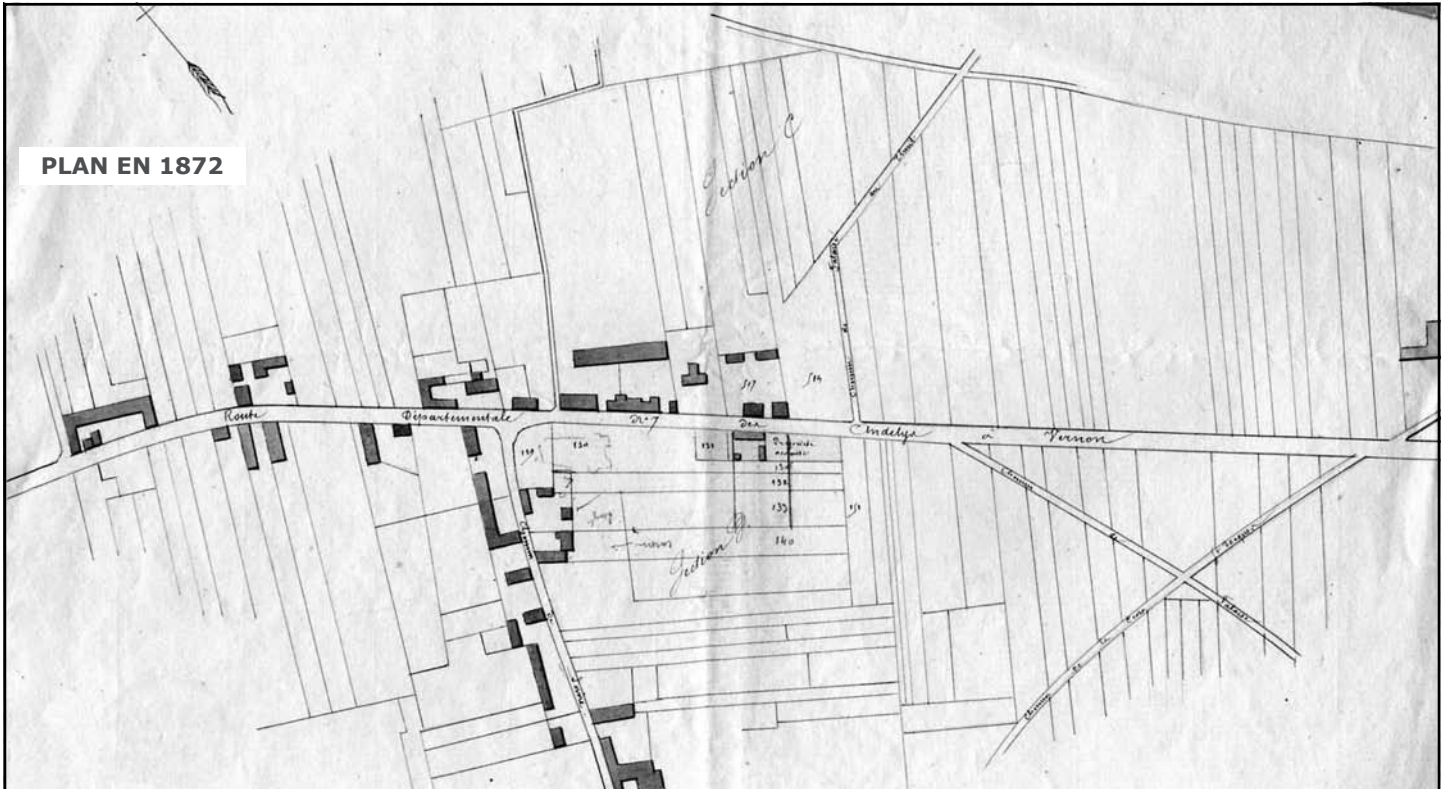
L'année 1875 verra la construction de la nouvelle église, suivie après échange de terrains entre le Comte de GRAVILLE avec la commune. Une partie des terrains achetés avec le bureau postal sera troquée



contre la cours actuelle derrière la poste. Les deux parcelles cédées par la commune serviront à l'édification de l'école des filles et du presbytère. La commune édifie le bâtiment des sapeurs pompiers, aujourd'hui cabinet d'infirmières. A la fin du siècle apparaît le café- boulangerie « Moulin ». Au début du 20^{ème} siècle les constructions sur la place du village disparues, la commune rachète cette sur-



PLAN EN 1872

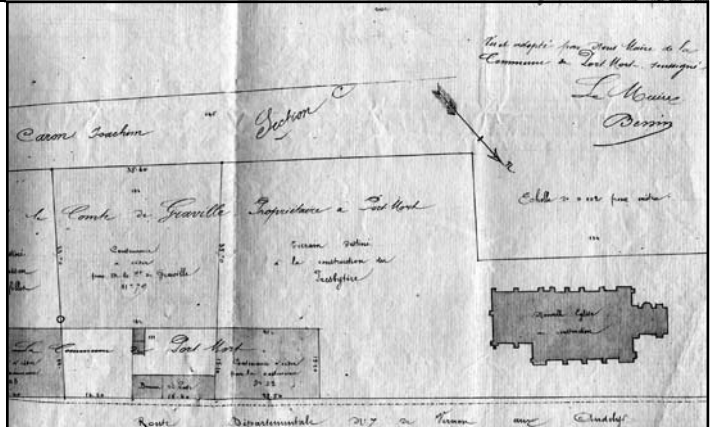


face. Après la Seconde Guerre mondiale deux bâtiments sont rachetés et remontés pour en faire un seul au fond de cette place : c'est la naissance de la première salle des fêtes. Naissance par la même occasion du « Foyer Rural de Port-Mort ». Les années cinquante voient le transfert de l'école dans l'ensemble scolaire actuel.

Plus récemment la construction de la maison de village complète le centre. La dernière modification en date fut la transformation du presbytère en mairie en 2004.

La suite est à écrire, rendez-vous au numéro 1000 du JPM.....

■ CHRISTIAN LORDI



23 janvier 2007

■ Personnel communal : Restaurant scolaire

Le contrat à durée déterminée de la personne qui occupait le poste d'agent d'entretien et d'agent de surveillance au restaurant scolaire n'a pas été renouvelé. Le remplacement de ce poste a été pourvu, mais par deux personnes. Il convient donc de créer deux postes différents :

- un pour la surveillance du restaurant scolaire, avec une durée hebdomadaire annualisée de 6 heures ½ par semaine
- l'autre pour l'entretien de l'école primaire et divers locaux communaux, avec une durée hebdomadaire annualisée de 16 heures par semaine.

La création de ces deux postes ne change pas la charge budgétaire pour la commune puisque le cumul de ces deux postes reprend la durée hebdomadaire du poste précédent.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste supplémentaire d'agent de surveillance au restaurant scolaire, et passe la durée hebdomadaire du poste d'agent des services techniques à 16 heures par semaine.

Le Conseil Municipal fixe la rémunération de ces deux postes suivant l'indice du 4^{ème} échelon de l'échelle 3.

■ S.I.E.G.E.¹: Travaux rue Delamotte

Lors d'un conseil en début d'année 2006, il avait été décidé de d'enterrer les réseaux à l'occasion du renforcement électrique, et le montant de la participation communale avait été budgétisé par les conseillers municipaux. L'estimation initiale est erronée et le coût des travaux est 45 % plus élevé que le devis initial.

D'autre part, avant même d'avoir eu l'aval du conseil municipal sur les nouvelles conditions financières, le syndicat a écrit aux riverains pour les informer qu'il conviendra d'enterrer les réseaux également dans leur propriété et que les frais relatifs à la confection des tranchées seront à leur charge.

La municipalité, qui n'a pas été prévenue de l'envoi de ces courriers, a vu quelques riverains venir s'étonner en mairie de ces prévisions de travaux.

Il faut également prendre en considération le fait que de ne pas enterrer les câbles chez un riverain nécessite un poteau devant la propriété. Si les riverains n'acceptent pas cela multipliera les poteaux au lieu de les supprimer.

Une réunion a donc été organisée entre les riverains, la mairie et un technicien du S.I.E.G.E.. La majorité des habitants de la rue Delamotte et de la rue Dubocs ont accepté. Le conseil municipal attend la nouvelle estimation pour le renforcement électrique et la mise en souterrain. Une nouvelle délibération sera nécessaire.

M. Lecoq s'étonne que dans la présentation du projet, un poteau d'éclairage public ait été prévu au milieu d'une bordure de propriété. Pourquoi ne pas les mettre en limite de propriété. S'agissant actuellement d'un projet, les suggestions sont admises et cette observation sera transmise au S.I.E.G.E..

■ Recherche en eau : Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine

M^{me} Alquier n'a pas pu assister à cette réunion, celle-ci étant programmée au même moment que celle du S.I.E.G.E.. M^{me} Devouge-Boyer a donc représenté la mairie, et fait part des points qui ont été abordés.

Les résultats des études de forage qui ont été faites route de la Table sont satisfaisantes quant à la qualité et la pression de l'eau. Il est donc décidé d'exploiter ce site, qui le sera soit par deux petits forages ou un seul plus important (c'est d'ailleurs cette solution qui est pour l'instant privilégiée). Il ne sera malheureusement pas suffisant et M^{me} Devouge informe le conseil municipal que la communauté de communes E.M.S. envisage un autre point de forage sur Port-Mort, au niveau du lieu-dit « La Falaise ». Cet endroit pose cependant un problème puisqu'il est situé dans notre plan d'occupation des sols en zone NA et que ces terrains pourraient être constructibles. D'autre



aide aux Victimes 27

L'association d'aide aux victimes et d'actions du champ judiciaire de l'Eure comprend trois

Services principaux :

- l'aide aux victimes
- l'indemnisation,
- et l'administrateur ad hoc.

Ces services peuvent intervenir à la demande des victimes, du Juge d'Application des Peines et du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation, du Juge des Enfants, sur réquisition du Procureur de la République, en partenariat avec les médiateurs, délégués du Procureur (notamment pour les classements sous condition)...

Une équipe pluri-disciplinaire composée de juristes, psychologues, assistants sociojudiciaires, assistantes sociales, est à l'écoute du public.

Le service d'aide aux victimes vous apportera des réponses ou vous orientera vers ses partenaires pour toutes questions d'ordre juridique, vous écoutera, vous accompagnera dans vos démarches et pourra vous mettre en relation avec des psychologues.

Des permanences dans les deux Tribunaux de Grande Instance et dans l'ensemble du département ainsi qu'une ligne téléphonique sont à votre disposition.

Ces lieux d'accueil et d'écoute sont recensés sur les plaquettes disponibles auprès des Mairies, des Maisons de justice, Gendarmeries, Commissariats, Assistantes Sociales de l'Eure.

Les permanences du canton des Andelys ont lieu à :

- l'annexe de la Mairie des ANDELYS, rue des oiseaux, le 1^{er} mercredi du mois de 15 h à 17 h.
- la gendarmerie des ANDELYS, 21 rue de la libération, le 3^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00

02 32 23 15 15



Vacances 2007

L'aide de la Caf

est valable pour la période du

8 janvier 2007

au 6 janvier 2008

*c'est-à-dire à l'occasion des
vacances de Février et de
Printemps 2007, des vacances
d'Été, de Toussaint
et de Noël 2007.*

Pour en savoir plus :

Info Caf vacances

02 32 31 46 37

Caf de l'Eure

Allée des Soupriès 27026 Évreux

part ce point de pompage se rapproche de celui de Pressagny-le-Val qui alimente le syndicat des Eaux du Catenai, et il est important de savoir s'il y aura une incidence à ce niveau. Le Conseil Municipal émet donc des réserves par rapport à ce projet.

Dans un premier temps, la communauté de communes E.M.S. a évoqué l'optimisation des points de pompage en eau qui sont situés à Courcelles sur Seine et dont on peut améliorer le rendement de l'exploitation ; celle-ci viendrait dans un premier temps compléter le forage situé à la Table.

Pour répondre à la question d'un riverain propriétaire d'un champ à proximité du captage d'eau, la question du périmètre de protection autour du captage a été posée. Aucune réponse n'est apportée dans l'immédiat.

■ **Pays du Vexin Normand : Élaboration d'un S.CO.T.²**

Le pays du Vexin Normand comprend le territoire de différentes communautés de communes dont la C.C.A.E. des Andelys, et va de la vallée de la Seine jusqu'à l'Epte et l'Andelle. L'élaboration de ce document permet d'établir un bilan sur les cultures, industries, équipements (ex : écoles), habitations etc. Il permet également de recenser quelles communes sont dotés d'un document d'urbanisme et quelles communes ne le sont pas. Le S.CO.T. tend à chercher un plan d'ensemble pour harmoniser les zones d'activités, d'équipements et d'habitation.

La commission de travail a d'ailleurs remarqué que le territoire du Pays comprend des richesses touristiques qui seraient certainement à développer. Les propositions de logements locatifs sont aussi également très faibles.

■ **Cimetière communal : Point sur les concessions à renouveler**

Notre cimetière communal risque de devenir trop petit. M. Lordi a prévu d'informatiser la gestion des concessions et constate déjà qu'il convient de demander des renouvellements pour certaines concessions expirées. La commune n'a jusqu'à maintenant jamais repris les concessions.

D'autres concessions, qu'elles soient trentenaires, cinquantenaires ou perpétuelles sont plus ou moins à l'état d'abandon, et il s'est renseigné auprès de l'Associations des Maires de France pour connaître les procédures permettant de relever les tombes dont on ne peut plus joindre les familles.

La commission se réunira un samedi matin du mois de février, sur place, pour vérifier le plan du cimetière et prévoir les aménagements des quelques endroits qui sont disponibles. Mr Calmejane souligne le fait qu'il reste à envisager un agrandissement, ce qui sera à nouveau évoqué ultérieurement.

■ **QUESTIONS DIVERSES**

□ **Chauffage de la Maison de Village**

Les aérothermes étant souvent en panne et posant des soucis de maintenance quant à leur conception (notamment l'accessibilité des ventilations) la commission des travaux doit se réunir prochainement pour lancer l'étude et le financement d'un nouveau mode de chauffage. Dans ce sens, le Conseil Municipal autorise M^{me} Alquier à ne pas renouveler le contrat de gaz.

□ **Recensement INSEE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation provi-

soire qui a été faite de notre population depuis le recensement du mois de **janvier 2006**, soit **1 008 habitants**.

□ **Société SYNGENTA :**

Incident du dimanche 21 janvier au soir

Dimanche 21 janvier, M^{me} Alquier a reçu un appel d'un habitant de la commune qui a entendu, comme plusieurs autres personnes, une explosion sur la zone industrielle en face et qui a aperçu de la fumée accompagnée d'une odeur de brûlé. Suite à cet appel, M^{me} Alquier a contacté les services préfectoraux (Protection Civile) pour de plus amples renseignements, mais aucune information ne leur était parvenue au moment de son appel. Elle a été rappelée quelques instants plus tard et il s'agissait d'un stockage de souffre qui a explosé dans la société SYNGENTA. Seul un plan d'opération interne (P.O.I.) avait été déclenché. Ce dysfonctionnement a été rapidement résolu et tout est rentré dans l'ordre, mais les habitants de la Roque et du barrage, les plus près des vents dominants, avaient tout de même été prévenus, à titre de précaution, par nos services.

Cela a permis de constater qu'il n'était pas facile d'être rapidement informé et de faire circuler les consignes de prudence nécessaires dans un tel cas. Les conseillers estiment qu'il faudrait revoir le mode de communication. M. Lordi rappelle notre demande pour que la sirène qui était utilisée au temps où le corps des sapeurs-pompiers de Port-Mort existait soit remise en service pour prévenir la population en cas d'accident industriel puisqu'il a été constaté que les sirènes n'étaient pas toujours audibles dans notre village. L'efficacité des communications téléphoniques est également à revoir.

➔ **Rappel des consignes de sécurité en page XX.**

¹ S.I.E.G.E. : Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure.

² S.CO.T. : Schéma de COhérence Territoriale.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Annie DEVOUGE-BOYER, Irène PITOU, Christian CHOMIENNE, Gilles AULOY, Jacques CALME-JANE, Alain TRÉGLOS, Jean-Luc THOMAS, Christian LORDI, Jean-Pierre LECOQ.

Absents : Charles PORRONE, Thierry VARNIÈRE, François LEHAL-LEUR (excusé), Pierre LEMERCIER.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

8 mars 2007

■ **S.I.E.G.E. : Travaux rue Delamotte**

Une réunion d'information a eu lieu avec le Syndicat d'Electricité, la mairie et les riverains des rues Delamotte, du Bois et Dubocs. En effet si les lignes sont enterrées sur la voie publique, il convient également que les riverains enterrent les réseaux sur leur propriété (avec des frais de tranchée à leur charge) Après enquête auprès des habitants de ce quartier les lignes de la rue Dubocs ne seront pas enterrées (il est impossible de le faire dans certaines propriétés sans casser les aménagements). Le réseau rue Delamotte et rue du Bois sera enfoui.

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouvelles modalités financières pour ce renforcement de réseau puisque le chiffrage donné initialement est plus élevé que les devis fournis au SIEGE. La charge communale pour ce renforcement et cet enfouissement de réseau s'élève à 56 591,97 €.

Le Conseil Municipal en donne son accord et décide de financer la totalité de ces travaux au comptant plutôt que par un paiement en quinze annuités au Syndicat. Un prêt a d'ailleurs été souscrit pour les financer partiellement, celui-ci étant moins onéreux qu'un étalement du paiement.

■ Scolarisation d'un enfant hors commune

Un élève de notre école communale a des problèmes relationnels avec les autres enfants de l'école. Ceci a même des conséquences de comportement vis à vis de quelques encadrants (personnel communal et instituteur). Cette situation va même jusqu'à des comportements agressifs envers les autres enfants rendant ainsi les relations impossibles.

Le changement de cadre scolaire paraît être la meilleure alternative. Après proposition de l'inspecteur de l'académie, une école de Vernon accepte de le scolariser à la rentrée des vacances d'hiver. Le Conseil Municipal prend connaissance des modalités financières, à savoir une participation annuelle de 373 € puisque notre commune dispose des structures d'accueil.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'un prorata soit établi pour cette année scolaire. Il autorise M^{me} Alquier à signer la convention avec la ville de Vernon.

■ QUESTIONS DIVERSES

□ Boulangerie

M^{me} Alquier a appris que M^{me} Horath doit cesser prochainement son activité commerciale. Le Conseil Municipal espère et demande à ce qu'il soit fait en sorte que la boulangerie soit reprise, toujours en qualité de commerce, et non pas en maison d'habitation, d'autant plus que des repreneurs éventuels sont intéressés par cette affaire.

□ Sirène – Usine NUFARM

Un essai a eu lieu vendredi midi de la semaine dernière. Les conseillers chargés d'écouter la sirène et des employés de la mairie ont pu constater que cette sirène était imperceptible à l'intérieur des habitations. Il fallait sortir dans les jardins pour l'entendre. Cette information sera remontée auprès de la DRIRE.

□ Routes Nationales/Départementales

La majorité des routes nationales deviennent maintenant départementales puisque celles-ci seront prise en charge par le Conseil Général. À titre d'exemple la Nationale 14 est maintenant numérotée D 6014. Dorénavant notre commune dépendra de l'agence des routes et transport (annexe du Conseil Général à Vernon).

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian CHOMIENNE, Gilles AULOY, Jacques CALMEJANE, Alain TRÉGLOS, Jean-Luc THOMAS, Christian LORDI, François LEHAL-LEUR.

Absents : Irène PITOU, Charles PORRONE (pouvoir à G.AULOY), Thierry VARNIÈRE, Jean-Pierre LECOQ (excusé), Pierre LEMERCIER (pouvoir à C.LORDI).

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Budget 2007

» Voir pages 16-17

À l'occasion de l'établissement du budget primitif 2007 ont été prises les délibérations suivantes :

□ Octroi des subventions

Associations des Loisirs	1 400 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Coopérative Scolaire	800 €
Associations Anciens Combattants	450 €
La Prévention Routière	80 €
Sauvegarde S ^t -Pierre-la-Garenne	80 €
Les Papillons Blancs	150 €
Société de chasse	150 €
Association de Sauvegarde de Port-Mort	350 €
Centre Communal d'Action Sociale	1 000 €

□ Vote des Impôts locaux

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition a **décidé de ne pas appliquer d'augmentation cette année.**

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	9,00 %
Taxe sur le foncier bâti	17,48 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,43 %

□ Indemnités du receveur municipal

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes,

M. Yvon Santoulangué, receveur de la commune, acceptant d'assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Le Conseil Municipal, considérant la disponibilité de M. Santoulangué décide de lui attribuer intégralement l'indemnité de conseil qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité, à compter du jour de sa nomination.

Le Conseil Municipal décide également de continuer à faire appel à M. Santoulangué pour la confection des documents budgétaires et à ce titre de lui accorder l'indemnité correspondante.

■ Demandes de subvention :

□ Chauffage Maison de Village

Les aérothermes de la maison de village sont souvent en panne et posent des soucis de maintenance quant à leur conception (notamment l'accessibilité des ventilations). Le chauffage de la maison de village de ce fait n'est pas fiable. Le service de maintenance est d'ailleurs souvent sollicité.

La commission des travaux a étudié une autre possibilité de chauffage et a arrêté son choix sur des pompes à chaleur air/air, qui sont plus économiques qu'un chauffage gaz et qui offrent la possibilité d'être converti en climatisation l'été. Ce qui peut être un plus pour les personnes fragiles en cas de canicule.

Un devis d'un montant de 66 000 € a déjà été établi. Le Conseil Municipal accepte le projet tel qu'il est présenté et décide de procéder à une mise en concurrence par l'intermédiaire d'un appel d'offre.

De façon à pouvoir financer ce projet, il sollicite une subvention auprès du Conseil Général, telles que les inscriptions budgétaires viennent d'être faites.

Le financement s'établirait donc de la façon suivante :

Subvention (66 000 € x 40 %)	26 400 €
Emprunt	30 000 €
Solde – autofinancement	9 600 €

□ Stores école maternelle / cantine

Les fenêtres de l'école maternelle sont à équiper en stores solaires ainsi que celles du restaurant scolaire. Ceux-ci sont notamment nécessaires pour équiper la véranda (agrandissement du restaurant scolaire) et ont d'ailleurs été demandés par la D.D.A.S.S.¹ suite à la visite des services vétérinaires à la cantine.

Un devis d'un montant de 9 634,98 € a déjà été établi. Le Conseil Municipal décide de procéder à une mise en concurrence par simple consultation. M. Lordi est chargé de s'en occuper.

De façon à pouvoir financer ce projet, il sollicite une subvention auprès du Conseil Général, telles que les inscriptions budgétaires viennent d'être faites.

Le financement s'établirait donc de la façon suivante :

Subvention (9 600 € x 40 %)	3 840 €
Solde – autofinancement	5 760 €

□ Travaux de sécurité routière

Des devis ont été demandés, mais ne sont pas arrivés en mairie à ce jour. Le chiffrage porté au budget est un estimatif qui a été calculé par la commission chargée de mettre en place la sécurité routière. Les modalités de mise en concurrence et de financement de cette opération seront précisées ultérieurement.

■ Syndicat des Eaux du Catenai

M^{me} Alquier regrette que M. Thomas et M. Lehalleur n'aient pas pu être présents à cette séance puisqu'ils représentent la commune auprès de ce syndicat.

Après en avoir discuté avec lui, il s'avère qu'il est prévu par les services préfectoraux de rattacher les petits syndicats à des syndicats plus importants. De plus les syndicats, pour rester dans la légalité devront prévoir une interconnexion en cas de panne. Ces travaux ne sont pas subventionnés pour les petites structures. Les travaux de réseaux risquent de ne pas être subventionnés également.

Le syndicat du Vexin propose d'absorber le syndicat du Catenai. Bien sûr, on ne connaît pas l'incidence sur le prix de l'eau, le Syndicat des Eaux du Catenai étant un des moins chers du département. Mais on ne connaît pas non plus l'incidence pour le Catenai lorsqu'il faudra effectuer des travaux sur le réseau.

M^{me} Alquier propose de remettre cette question à un prochain ordre du jour pour que le Conseil puisse prendre position lorsque M. Thomas et M. Lehalleur nous auront fait part de leurs arguments et nous auront apporté davantage de précisions.

■ Convention avec le syndicat des Collèges de St-Marcel

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention à signer avec le syndicat des Collèges de Saint-Marcel, concernant la scolarisation de trois enfants de Port-Mort, moyennant une contribution de 65 € par élève. M^{me} Alquier est autorisée à signer cette convention.

■ QUESTIONS DIVERSES

□ Cimetière

M. Lordi informe les conseillers que la mise à jour des concessions au cimetière et l'état des lieux concernant l'entretien des

tombes par les concessionnaires suivent leur cours. Des panneaux ont été mis sur les sépultures, pour le week-end des Rameaux, de façon à ce que les familles puissent prendre contact avec la mairie. Les convocations et affichages vont être faites incessamment sous peu pour fixer le jour où auront lieu les constats d'abandon.

□ Indemnités logement instituteur

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier préfectoral indiquant le montant de base de cette indemnité pour l'année 2007, à savoir 187,96 € par mois. Il en donne son accord.

□ Stage de Perfectionnement B.A.F.A.²

Dans le cadre de sa formation liée au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, M^{lle} Émilie Monchaux passe les modules du B.A.F.A.. Elle a d'ailleurs effectué son stage pratique cet été au Centre de Loisirs de Port-Mort. Le dernier module pour valider son B.A.F.A. est le stage de perfectionnement. Celui-ci ne peut avoir lieu qu'aux vacances de Pâques.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune prenne en charge ce stage d'un montant de 395 €, déduction faite de la subvention qui sera accordée par la C.A.F..

□ Charte forestière

La Communauté de Communes des Andelys et ses Environs est un site pilote pour développer les massifs forestiers en partenariat avec les propriétaires privés et la D.D.A.F.³. Plusieurs axes sont étudiés, notamment l'industrie du bois, la valorisation du bois (combustible, par exemple). Un plan de circulation doit être mis en place pour les camions qui transportent les grumes.

□ NUFARM

M^{me} Alquier s'est rendue à une réunion « commission locale d'information ». Lors de cette réunion l'incident qui s'est produit en début d'année à l'Usine SYNGENTA a été évoqué. Pour l'instant la tour d'atomisation, où a eu lieu le sinistre, est arrêtée. Elle ne redémarrera qu'après une nouvelle étude de risque et après arrêté préfectoral.

Le périmètre du Plan de Première Intervention (P.P.I.) de la C.F.P.I.⁴ NUFARM étant passé à 9,8 km, une réunion d'information menée par l'usine et la D.R.I.R.E.⁵ aura lieu dans chaque village concerné à partir du mois de mai. Les dates exactes seront précisées ultérieurement.

La commission se penche sur les problèmes d'audition des sirènes. Des sirènes relais pourraient être prévues dans les villages, ce que la commune a déjà demandé.

¹ D.D.A.S.S. : Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale.

² B.A.F.A. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs.

³ D.D.A.F. : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

⁴ C.F.P.I. : Compagnie Française de Produits Industriels

⁵ D.R.I.R.E. : Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian CHOMIENNE, Gilles AULOY, Alain TRÉGLOS, Charles PORRONE, Jean-Pierre LECOQ, Christian LORDI, .

Absents : Irène PITOU, Jacques CALMEJANE (pouvoir à A. TRÉGLOS), Jean-Luc THOMAS (pouvoir à G. ALQUIER), Thierry VARNIÈRE, Pierre LEMERCIER, François LEHALLEUR.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

30 mars 2007 - suite

SECTION D'INVESTISSEMENTS 2006

Dépenses	Prévu	Réalisé
Remboursement d'emprunt	20 400,00 €	19 382,72 €
Annuités S.I.E.G.E.	3 021,00 €	3 020,93 €
Déficit reporté	32 850,00 €	32 849,91 €
Travaux - cantine, local infirmière, démolition mobile...	75 344,00 €	62 528,60 €
Travaux renforcement électrique (rue Delamotte)	35 061,00 €	-
Achat matériel (barre anti-panique école, aspirateur, débroussailleuse...)	8 590,00 €	3 047,42 €
Achat de terrain	12 000,00 €	-
Bornes à incendie	6 933,00 €	3 232,55 €
	194 199,00 €	124 062,13 €

Recettes	Prévu	Réalisé
Excédent reporté	33 750,00 €	33 749,91 €
Récupération de TVA	24 517,00 €	24 517,00 €
Taxe Locale d'Équipement	8 184,00 €	5 967,00 €
Subvention du département (agrandissement cantine)	10 800,00 €	10 894,00 €
Emprunt	66 000,00 €	66 000,00 €
Virement du fonctionnement	50 948,00 €	-
	194 199,00 €	141 127,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2006

Dépenses	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général :		
Achat non stockables (eau, électricité, alimentation, fournitures diverses)	71 250,00 €	70 900,97 €
Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	32 500,00 €	33 781,76 €
Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, téléphonie, annonces, études)	19 065,00 €	17 935,25 €
Impôts et taxes	1 100,00 €	772,00 €
Charges de personnel	198 810,00 €	191 958,86 €
Autres charges de gestion courante :		
Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	28 630,00 €	27 849,86 €
Subventions	5 580,00 €	4 960,00 €
Indemnités	30 900,00 €	29 783,66 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	8 600,00 €	8 587,13 €
Charges exceptionnelles	25 359,00 €	-
Dépenses imprévues	2 000,00 €	-
Virement à la section d'investissement	50 948,00 €	-
	474 742,00 €	386 529,49 €

Recettes	Prévu	Réalisé
Excédent antérieur reporté	27 047,00 €	27 047,18 €
Remboursement sur persl communal	14 050,00 €	12 521,12 €
Produits des services (dont cantine)	29 400,00 €	26 170,84 €
Travaux en régie (opération d'ordre)	5 100,00 €	5 099,02 €
Impôts et taxes :		
Taxe sur les pylônes	4 300,00 €	4 518,00 €
Contributions directes	212 705,00 €	212 880,00 €
Autres taxes	49 939,00 €	48 839,00 €
Dotations et participations :		
Dotation d'État	110 394,00 €	110 468,00 €
Compensation exonération par l'État	7 417,00 €	7 317,00 €
Attribution fond départemental Taxe Professionnelle	4 690,00 €	4 690,00 €
Produits de gestion (location immobilière)	9 700,00 €	10 401,05 €
Produits financiers	-	5,57 €
Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre,...)	-	2 644,67 €
	474 742,00 €	472 601,45 €

Bilan 2006

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 17 065,78 €.

La section de fonctionnement 2006 laisse apparaître un excédent de 86 071,96 €. L'excédent net global s'élève donc à la somme de 103 137,74 €. Les restes à réaliser en investissement, à reporter sur 2007, sont d'un montant de 20 499 €.

Mme Alquier a quitté la salle lors du vote de ce compte administratif par les conseillers. Sous la présidence de Mme Devouge-Boyer, le compte administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte administratif de la mairie, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2006.

L'excédent d'investissement d'un montant de 17 065,78 € est affecté en report de l'exercice antérieur en recette à la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 86 071,96 € est affecté en report de l'exercice antérieur en recette à la section de fonctionnement.

«

...

Budget 2007

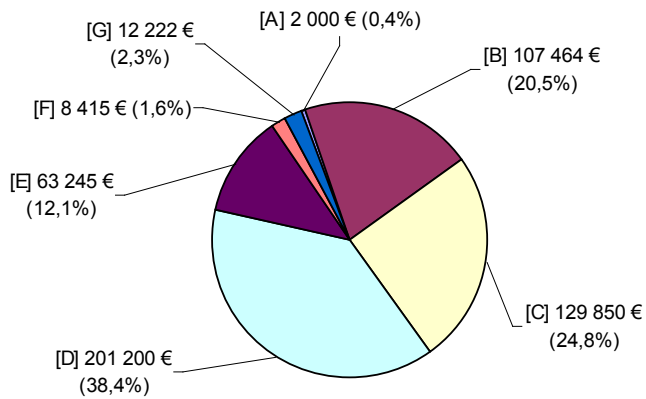
Le Conseil municipal a voté le budget communal 2007.

Celle-ci s'équilibre pour la section fonctionnement à la somme de 524 396 € et pour la section investissements à un total de 201 684 Euro.

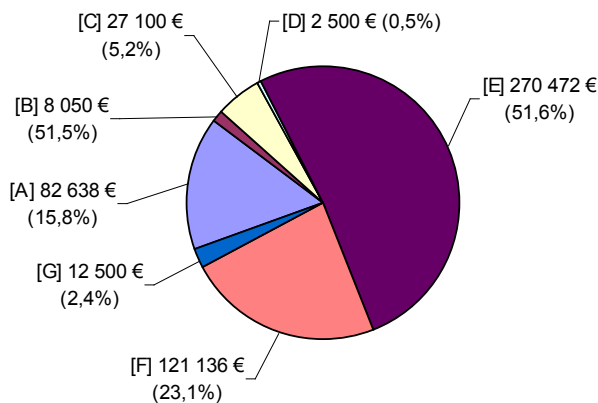
Le Conseil a décidé de ne pas bouger le montant des taux d'impositions communaux.

Ce budget permet d'autofinancer 53 % des dépenses d'investissements en prélevant 107 464 € sur le budget fonctionnement soit 20 % de celui-ci.

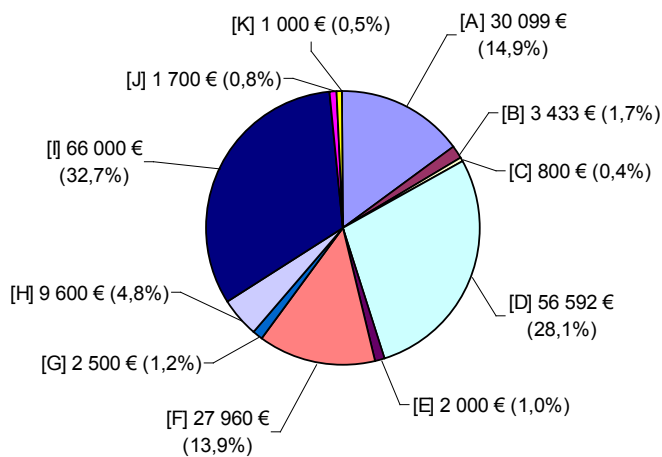
»

**Dépenses de Fonctionnement**

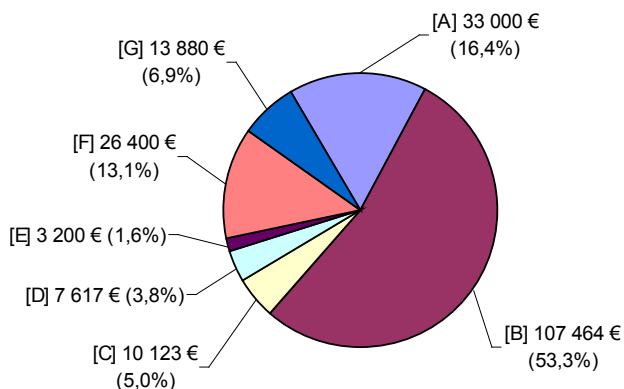
[A] Dépenses imprévues	2 000 €
[B] Virement investissement	107 464 €
[C] Dépenses à caractère général	129 850 €
[D] Charges de personnels	201 200 €
[E] Charges gestions courantes	63 245 €
[F] Intérêts des emprunts	8 415 €
[G] Autres charges	12 222 €
Total des Dépenses de Fonctionnement	524 396 €

**Recettes de Fonctionnement**

[A] Excédent reporté	82 638 €
[B] Remb. rémunération personnel	8 050 €
[C] Redevances	27 100 €
[D] Immobilisations incorporelles	2 500 €
[E] Contributions directes	270 472 €
[F] Dotations d'État	121 136 €
[G] Revenus des immeubles	12 500 €
Total des Recettes de Fonctionnement	524 396 €

**Dépenses d'Investissements**

[A] Remboursement emprunts	30 099 €
[B] Déficit d'investissements reportés	3 433 €
[C] Frais d'insertion	800 €
[D] Enfouissement rue Delamotte	56 592 €
[E] Achat terrain	2 000 €
[F] Sécurité routière village	27 960 €
[G] Terrain de boules	2 500 €
[H] Stores maternelle et cantine	9 600 €
[I] Chauffage maison de village	66 000 €
[J] Tableau électrique église	1 700 €
[K] Dépendances Mairie	1 000 €
Total des Dépenses d'Investissements	201 684 €

**Recettes d'Investissements**

[A] Emprunt	33 000 €
[B] Virement de la section fonctionnement	107 464 €
[C] Fond de Compensation de TVA	10 123 €
[D] Taxe locale d'équipement	7 617 €
[E] Subvention Stores	3 200 €
[F] Subvention Chauffage	26 400 €
[G] Subvention sécurité routière	13 880 €
Total des Recettes d'Investissements	201 684 €



Jachère fleurie

Peut-être vous souvenez vous du superbe champs fleuri de juillet à novembre sur la route de Courcelles souhaitant la bienvenue aux personnes traversant notre cher village. Des gens sont venus de loin pour admirer les magnifiques fleurettes faisant le plaisir des abeilles et des petits gibiers venant s'y reproduire.

Grand merci à Alain Delaporte qui vient de reensemencer cette parcelle avec de nouvelles fleurs, des **phacelies**. Cette fleur originaire d'Amérique présente un quadruple intérêt en agriculture : ses fleurs attirent particulièrement les syrphides, les carabes et les bombyles qui se nourrissent des pucerons présents aux alentours ; elles attirent également les abeilles qui sont des agents de pollinisation pouvant être utiles aux plantes voisines ; le miel de phacélie est très parfumé ; en automne la plante constitue un bon engrais vert. **Un grand plaisir pour nos yeux et notre environnement !**

■ STEPHANE «LE FACTEUR»

SOLUTIONS JEUX

n°39

SUDOKU'S N° 05																													
6	7	2	8	3	9	1	4	5		6	9	3	7	4	1	5	2	8		7	9	8	6	3	5	2	1	4	
5	1	9	2	4	6	7	3	8		1	4	5	8	3	2	9	6	7		4	1	3	2	7	8	6	9	5	
4	8	3	5	1	7	6	2	9		8	2	7	9	6	5	3	1	4		6	2	5	4	1	9	3	7	8	
3	6	7	9	8	5	2	1	4		3	8	4	6	1	9	2	7	5		8	3	6	1	9	4	7	5	2	
1	5	8	7	2	4	9	6	3		5	7	9	4	2	3	6	8	1		1	7	9	5	2	6	4	8	3	
2	9	4	1	6	3	8	5	7		2	6	1	5	7	8	4	3	9		5	4	2	3	8	7	9	6	1	
8	3	6	4	9	1	5	7	2		9	5	6	3	8	7	1	4	2		3	6	4	9	5	1	8	2	7	
9	4	5	6	7	2	3	8	1		4	1	8	2	5	6	7	9	3		2	8	1	7	6	3	5	4	9	
7	2	1	3	5	8	4	9	6		7	3	2	1	9	4	8	5	6		9	5	7	8	4	2	1	3	6	

MOTS FLÈCHÉS N° 15													
T	S	F	T	L	E	A							
B	R	O	U	H	A	H	A	U	R	G	E	N	T
U	C	C	U	R	B	I	T	A	C	E	E		
E	F	F	R	I	T	E	E	S	L	I	O	N	
F	O	E	T	U	S	A	I	E	E	T			
B	E	U	R	R	E	A	R	A	I	L	E		
D	I	E	L	E	C	T	R	I	Q	U	E		
P	E	R	E	L	E	D	A	M	L	C	R		
V	O	S	G	E	S	D	A	E	T	E			
B	A	I	A	E	O	S	I	N	E	R	I		
S	E	R	R	E	N	I	E	T	I	O	N		
D	E	N	E	R	F	L	E	I	N	N	E		

MOTS CROISÉS N° 38									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	V	O	L	T	I	G	E	R	A
B	A	V	E	U	O	M	I	S	
C	N	E	F	E	R	T	I	T	I
D	I	F	U	C	H	S	A		
E	L	I	S	S	A	I	E	N	T
F	L	O	E	Q	A	I			
G	E	R	A	S	M	U	S	Q	
H	E	G	O	N	E	H	R	U	
I	S	A	L	I	S	S	U	E	

LES MOTS CROISÉS

n°39

par Charles Porrone

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									

HORIZONTALEMENT

A. Le Mausolée par exemple. - **B.** C'est un ilien. - **C.** À river. - Langue. - **D.** Surface. - **E.** Sorte de grès. - **F.** Fût sourire. - Platine. - **G.** Comme des soirées in. - Habiter. - **H.** Période. - Poète de l'amour. - **I.** Jetteras un oeil.

VERTICALEMENT

1. On peut penser à lui pour le 21 avril et le 8 mai. - **2.** Magazine. - Peintre surréaliste espagnol. - **3.** Y revenir. - **4.** Elles ont leur clé. - **5.** Attrapé. - Il en pinçait pour Elsa. - **6.** Répétée. - **7.** Monnaie. - Préfixe. - Pas à dégager. - **8.** Prénom d'anar. - Il ne manque pas de ressorts. - **9.** Insérées.

LOCATION TOURISTIQUE



Meublé de tourisme 3*
6, rue des Ormetteaux
27940 PORT-MORT

Cette maison familiale de plein pied est idéalement située au calme, à une centaine de mètres de la Seine, entre le musée Monet à Giverny et le Château-Gaillard aux Andelys.

Décorée de souvenirs de voyages rapportés par la propriétaire, vous trouverez le confort adapté à des vacances à la campagne, à 1 heure de Paris.

Cuisine équipée, grande pièce à vivre, salon avec cheminée (bois fourni), séjour avec ouvertures sur terrasse abritée et parc de 6 000 m², salle de bains, wc indépendant, deux chambres (2 lits 2 pers.) avec vue sur jardin, salle de jeux avec couchage d'appoint et wc indépendant à l'étage.

Lave linge / TV / Micro-ondes / Salon de jardin / Barbecue
Forfait ménage à la demande : 45 € / Possibilité de louer les draps

Location à la semaine pour 4 à 5 pers. Tarifs : de 350 à 400 € / sem.

Réservation :

M^{me} Odette COLOMBINI

143 bis, rue de Sully - 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tél. : 01 46 03 60 36 • Mobile: 06 62 64 60 36



N° d'agrément : 27 MS 473 016

LES MOTS FLÉCHÉS... en kit !

par Alain Clerfeuille

NOTE DU VERBIFLÉCHISTE : Désolé, mais par faute d'incident technique informatique, de changement de logiciel, et d'un emploi du temps tout particulièrement chargé, non seulement le JPM est en retard, mais en plus, je ne suis pas en mesure de vous proposer un «fléché» pour cette édition :-)
 Plutôt que de supprimer cette rubrique, j'ai choisi de vous confronter à la problématique que j'affronte tous les 3 mois : remplir la grille ci-dessus de mots issus du Larousse, sans faute d'orthographe ou de grammaire, en jonglant avec les «classiques», les sigles, et autres abréviations pour «boucher» les trous. Après trouver les définitions, c'est la la partie «fun», tout dépend de votre «vice» ;-)... mais attention à leur longueur : 1 à 5 mots environ.

POUR CEUX QUE L'AVEVENTURE TENTE, la grille ci-dessus est formatée selon le schéma de départ idéal pour les premières ligne et colonne.
Vous pouvez me soumettre une grille avec ou sans définition qui paraîtra dans une prochaine édition en votre nom bien sûr !

PROCHAINE ÉDITION : Grilles à remettre avant le 15 juin

SUDOKU'S

Grilles générées par « Sudoku Infini » - Mindscape ©

☀️☀️☀️

	3		1				8
		5		9	4	2	
			2		8	5	7
4	6				2		9
		2				8	
5				3			1
9		1		5	6		8
3					7		2
	4		9	1			

☀️☀️☀️

		7					6
		5					2
	1	9					7
				4			6
				6	2	5	
4		6		9		8	
2		1	3				
9				1		7	4
	5		9				

☀️☀️☀️☀️

5							
			1		7		
	2	3	6	4		9	
4	9						2
					8		
	5	1	4	6		7	
	3				9		4
6			2				1
						7	8

Administratif

- **Mairie**
Maire : Guillemette ALQUIER • Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande Rue • Horaires d'ouverture :
tél. : 02 32 52 61 46 Lundi : 08h30 - 12h30
fax : 02 32 52 54 72 Mercredi : 09h00 - 12h00
e-mail : mairie@port-mort.com Jeudi : 15h00 - 20h00
Internet : www.port-mort.com Samedi : 09h00 - 12h00
- **Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)**
2, Rue Flavigny • Horaires d'ouverture :
27700 LES ANDELYS du lundi au vendredi :
tél. : 02 32 71 25 20 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00
fax : 02 32 51 43 57
e-mail : contact@cc-andelys.fr • Internet : www.cc-andelys.fr

Artisans

- **Aménagements, rénovation, pose de Placo®**
Patrick MARÉCHAL *J.P.L. Créations* • 22, Rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51
- **Couture d'Ameublement & Confection sur mesure**
Patricia FERNANDEZ *Au Fil du Quai* • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06
Sur rendez-vous.
- **Électricité générale**
Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54 • mob. : 06 83 12 32 92
- **Ferronnerie d'art, pose de Placo®, petite maçonnerie**
Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque
mob. : 06 14 56 48 12
- **Maçonnerie – Couverture**
□ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguierite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71
□ R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55
- **Paysagiste**
Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57
- **Peinture - Pose de parquets flottants**
Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15
- **Plombier - Chauffagiste**
Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30

Associations

- **Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)**
Gymnastique, tennis, tennis de table, bibliothèque, tarot, belote, pétanque...
Frédéric LUCAS • tél. 02 32 53 34 66
- **Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)**
Michel MARTINOVITCH • tél. 02 32 52 06 75
e-mail : michel.martinovitch@wanadoo.fr
- **Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)**
Alain VIGOUROUX • tél. 06 17 38 33 86
m@il : alain-vigouroux@wanadoo.fr
- **Association de Yoga (Yogaïa)**
Carole RIBEIRO • tél. 02 32 40 42 26
- **Comité des Fêtes**
Patrick DANA • tél. 02 32 52 75 48 • mob. : 06 82 64 04 18
e-mail : dana.patrick@wanadoo.fr
- **Société de Chasse**
Lucien CAILLOT • tél. 02 32 52 09 61

Commerces

- **Boucherie-Charcuterie**
Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-20h00 Dimanche : 8h00-13h00
- **Boulangerie-Pâtisserie**
Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63
du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
Ouvert les jours fériés (lundis compris).
- **Café-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie**
Dominique & Évelyne BRUYANT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi. • **Dépôt de pain le Lundi.**
- **Pizzaiolo ambulant**
J'LOO PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 12 69 41 43 - Commandes bienvenues...
Le JEUDI à partir de 17h30.

Services

- **Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles**
Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, Rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10
- **Architecte**
Gérard MAYEUR • 32, Rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76
- **Coiffure à domicile**
Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78
- **Immobilier**
Rodolphe DELAMOTTE *Courtier CAFFI*
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51
- **Internet - Développement et programmation de sites**
Alain CLERFEUILLE *Pixel-O-Grafy* • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
e-mail : aclerfeuille@pixelografy.com • Internet : www.pixelografy.com
- **Location touristique (agréeée cléVacances)**
Odette COLOMBINI • *Meublé de tourisme 3* • 6*, rue des Ormetteaux
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36
- **Secrétariat à domicile**
Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande Rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
e-mail : ederlon@assistadom.com • Internet : www.assistadom.com
- **Taxi - Toutes prestations, véhicule 9 places**
Pascal DRAGÉE
mob. : 06 16 58 53 44 • fax. : 02 32 52 68 13
- **Téléphonie & Internet**
AKÉO Télécom • 66, Grande Rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55
e-mail : relation.client@akeo.fr • Internet : www.akeo.fr

Élevage canin

- **Élevage (Eurasier, Lapinkoira, Shiba Inu), pension, éducation**
Véronique VALY *Élevage des Chevaloupsgreg* • Route de Vernon
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
e-mail : chevaloupsgreg@aol.com • Internet : www.chevaloupsgreg.net

Équitation

- **Poney-club - Apprentissage, entraînement, promenade**
Christelle BECQUET *Le Haras des Fleurs* • 35, Rue de la Roque
tél. : 02 32 69 52 13 • mob : 06 86 81 12 63
- **Haras - Élevage, dressage, compétition**
Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr • Internet : www.godignon.com

Industrie

- **Agro-alimentaire**
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
e-mail : allangum@allandetrobert.fr • Internet : www.allandetrobert.fr

Médical

- **Infirmières D.E.**
Dominique BROHAN & Nicole SAUNIER • Cabinet : 83, Grande Rue
tél. : 02 32 52 58 72

Restaurant

- **L'Auberge des Pêcheurs (Michelin®)**
Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

Travaux publics

- **Terrassement**
Fabrice PITOU *T.P.V.S.* • 3, Rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11
- **Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux**
CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 09
- **Travaux publics**
François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

Urgences

- **Gendarmerie** : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17
- **Pompiers** : 18 ■ **Samu** : 15
- **Général des Eaux** : 0811 900 800 ■ **EDF/GDF** : 0810 027 028
- **SOS Médecin** : 02 32 33 32 32 ■ **Hôpital de Vernon** : 02 32 71 66 00
- **Drogues Alcool Tabac Info Service** : 0800 23 13 13
(appel gratuit à partir d'un poste fixe)
- **Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme**
Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

Le Journal de Port-Mort N°40 - Avril 2007

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)
Vice-président Communication : Charles PORRONE • **Directeur de Publication** : Guillemette ALQUIER
Directeur de Rédaction : Christian LORDI • **Maquette** : Alain CLERFEUILLE
Parutions : Janvier - Avril - Juillet - Octobre • **Tirage** : ~ 480 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2007 • **Site Internet** : http://www.port-mort.com • **E-mail** : contact@port-mort.com